

# Mémoire de géopolitique

## Quelles forces militaires françaises à l'est d'Aden ?



*Analyse de la situation géopolitique du théâtre  
« océan Indien – océan Pacifique » et de ses  
conséquences sur les missions et le  
déploiement du dispositif militaire français.*

# Fiche de présentation

1 – Titre : Quelles forces militaires françaises à l'est d'Aden ?

2 – Rédacteur : Capitaine de frégate Xavier Larreur de Farcy (France)

3 – Date : 1<sup>er</sup> mars 2000

4 – Appartenance : Division B Groupe 5

5 – Nature : Mémoire de géopolitique

6 – Résumé : L'analyse des zones englobées par les océans Indien et Pacifique montre que pour la France, il existe un théâtre « océan Indien – océan Pacifique ». Ses intérêts y sont nombreux et de nombreuses crises où elle pourrait être impliquée sont possibles. Le dispositif militaire permanent qui y est déployé devrait s'adapter à ces nouvelles données géopolitiques en profitant de la restructuration du format de nos forces outre-mer et des nouvelles possibilités que nous offrent la coopération et les accords de défense dans le Golfe et en Asie.

7 – Mots clés : océan Indien, océan Pacifique, Golfe Persique, Asie, Théâtre, Coopération militaire et de défense, forces prépositionnées, Singapour.

.....

# Quelles forces militaires françaises à l'est d'Aden ?

*Analyse de la situation géopolitique du théâtre « océan Indien – océan Pacifique » et de ses conséquences sur les missions et le déploiement du dispositif militaire français.*

## Table des matières

Couverture	1
Résumé	2
<i>Présentation</i>	5
<b>Existe-t-il un théâtre « océan Indien – océan Pacifique » ?</b>	<b>6</b>
1 <i>Eléments constitutifs d'un théâtre</i>	6
2 <i>De multiples ensembles géographiques</i>	7
2.1 <i>L'océan Indien</i>	7
2.2 <i>L'océan Pacifique</i>	8
3 <i>Une approche historique de la présence militaire française</i>	8
3.1 <i>Présence en océan Indien</i>	8
3.2 <i>Présence en Océan Pacifique</i>	9
4 <i>Redéfinition du théâtre : Une unité géographique, le continent asiatique</i>	11
<b>Un théâtre stratégique</b>	<b>12</b>
5 <i>Importance mondiale du théâtre</i>	12
5.1 <b>Poids humain</b>	12
5.1.1 <i>Démographie</i>	12
Tableau 5-1 : Les 10 agglomérations les plus peuplées en 2015	13
Carte 5-A : Pôles démographiques	12
5.1.2 <i>Catastrophes naturelles</i>	13
Carte 5-B : Séismes naturels en 1998	13
Carte 5-C : Zones cycloniques	13
5.2 <b>Poids économique</b>	14
5.3 <b>Poids politique et stratégique</b>	15

5.3.1	Généralités	15
5.3.2	Importance des espaces maritimes	16
	Tableau 5-2 : Classement des ports (1997)	17
5.3.2.1	Océan Pacifique	18
5.3.2.2	Océan Indien	19
5.3.3	Importance stratégique des problèmes énergétiques	20
5.3.4	Importance du commerce de l'armement	20
	Tableau 5-3 : Classement des importateurs d'armes	20
	Carte 5-F : Les routes maritimes du théâtre Océan Indien – océan Pacifique	22
<b>5.4</b>	<b>Une zone aux multiples crises possibles</b>	<b>23</b>
5.4.1	Golfe Persique	23
5.4.2	Les îles du centre de l'océan Indien	24
5.4.3	Les ambitions maritimes indiennes	25
5.4.4	La nucléarisation de l'Asie du Sud	26
5.4.5	Le nationalisme de la Chine et la question Taiwanaise	27
5.4.6	Les rivalités maritimes en Asie - Pacifique	27
5.4.7	La piraterie	28
5.4.8	La Corée du Nord	29
<b>6</b>	<b>Des enjeux majeurs pour la France et l'Europe</b>	<b>31</b>
<b>6.1</b>	<b>Des échanges économiques croissants</b>	<b>31</b>
<b>6.2</b>	<b>Un dialogue politique</b>	<b>32</b>
	Carte 6-A: Principaux Trafics maritimes français	33
	<b>Quel rôle et quel dispositif pour les forces françaises ?</b>	<b>34</b>
<b>7</b>	<b>Quelles sont les missions des forces françaises outre-mer ?</b>	<b>34</b>
<b>7.1</b>	<b>Rappels généraux</b>	<b>34</b>
<b>7.2</b>	<b>Stratégies militaires d'action dans le théâtre « océan Indien – océan Pacifique »</b>	<b>35</b>
7.2.1	Intérêts vitaux et dissuasion	35
7.2.2	Intérêts stratégiques et projection depuis la métropole	35
7.2.3	Intérêts de puissance et projection inter ou intra-théâtre	36
7.2.4	Quelles stratégies d'action pour les forces prépositionnées ?	36
<b>7.3</b>	<b>Stratégies militaires de stabilisation : prévention et coopération militaire de sécurité de défense</b>	<b>36</b>
7.3.1	La prévention	36
7.3.2	la coopération militaire, de sécurité et de défense.	37
<b>8</b>	<b>Quel dispositif dans le théâtre ?</b>	<b>37</b>
<b>8.1</b>	<b>Forces de protection et de souveraineté</b>	<b>37</b>
<b>8.2</b>	<b>Forces mobiles de prévention</b>	<b>38</b>
<b>8.3</b>	<b>Singapour, un nouveau point d'appui pour les forces françaises ?</b>	<b>39</b>
	Carte 8-A : Singapour, point d'appui	40
	<b>Annexe Les disputes maritimes en Asie</b>	<b>41</b>
<b>1.</b>	<b>Asie du Nord-Est.</b>	<b>41</b>
<b>2.</b>	<b>Asie du Sud - Est</b>	<b>42</b>
	Carte A-1 : Les zones contestées en mer de chine méridionale	45

# Présentation

A l'heure du retour de nos forces en Asie dans le cadre des interventions de l'O.N.U. au Cambodge et au Timor, du redimensionnement des forces françaises prépositionnées, de la fermeture du Centre d'Essai du Pacifique, de la quasi absence de menace extérieure sur nos territoires et départements d'outre-mer orientaux, il paraît utile de s'interroger sur l'adaptation de notre dispositif militaire dans la zone s'étendant de l'océan Indien à l'océan Pacifique.

Par l'analyse des éléments géopolitiques et de nos intérêts nationaux dans ce théâtre dont l'importance géostratégique ne cesse de croître, l'étude qui va suivre se propose de déterminer parmi les missions des armées françaises, celles à confier à nos forces présentes en permanence dans cette zone et le dispositif militaire qu'il faudrait y adopter pour les remplir au mieux.

# Existe-t-il un théâtre « océan Indien – océan Pacifique » ?

## *Analyse géographique et historique*

### 1 **Éléments constitutifs d'un théâtre**

Qu'est-ce qu'un « théâtre » ?

Avant d'entrer dans le vif du sujet qui va nous amener à étudier une portion importante de la planisphère terrestre, unifiée géographiquement sous le terme de « théâtre », il me semble utile d'essayer de définir ce dernier terme. Curieusement les dictionnaires de géopolitique les plus récents<sup>1</sup> ne citent pas ce concept utilisé régulièrement dans les publications. Il faut consulter les dictionnaires de stratégie militaire<sup>2</sup> pour trouver la définition suivante du « Théâtre de guerre » énoncée par Clausewitz : « Toute partie de l'ensemble de la zone de guerre dont les limites sont protégées, et qui possède de ce fait une certaine indépendance ». Le théâtre est donc une entité essentiellement militaire. Mais s'il existe des théâtres de guerre ou d'opérations liés aux dispositifs militaires, pourquoi n'existerait-il pas des théâtres géopolitiques, liés aux dispositifs géopolitiques des pays ?

En suivant les définitions d'Yves Lacoste<sup>3</sup> des ensembles spatiaux en géopolitique, le théâtre serait un ensemble de premier ordre qui se mesure en dizaines de milliers de kilomètres. Bien qu'étant une entité géographique, il a une finalité propre liée au « dispositif ». Il est donc, comme la plus part des représentations géopolitiques, une entité relative au point de vue de celui qui l'observe, à savoir le pays ou l'alliance de pays qui le définit en fonction de ses intérêts particuliers. Ainsi, à titre d'exemple, en prenant le cas des guerres d'Indochine et du Vietnam dont le théâtre des opérations militaires était identique (Vietnam, Laos, Cambodge), on s'aperçoit que le théâtre géopolitique avait un contour différent pour les Français et pour les Américains, ces derniers y englobant la quasi-totalité de l'Asie du Sud-Est.

Pour qu'un théâtre existe, il faut qu'il ait une certaine unité et des limites. L'unité peut être intrinsèque en raison d'une certaine homogénéité de ses territoires ou bien en raison de l'établissement d'éléments géopolitiques fédérateurs qui lient les entités de grandeur inférieure qui le composent. Les limites donnent au théâtre une certaine indépendance vis à vis des autres ensembles spatiaux et diminuent les interactions avec ce qui lui est extérieur. Elles participent à son caractère propre qui le différencie des autres théâtres.

---

<sup>1</sup> Dictionnaire de géopolitique Flammarion 1995 (Yves Lacoste) et dictionnaire de géopolitique, Ellipses, 1998, (Aymeric Chauprade & François Thual).

<sup>2</sup> Dictionnaire de stratégie militaire, Perrin, 1998 (Gérard Chaliand & Arnaud Blin).

<sup>3</sup> Dictionnaire de géopolitique, Flammarion, 1995, page 31.

Si une portion du « territoire métropolitain » n'est pas inclus dans son pourtour géographique, les lignes de communication entre ces deux ensembles, par leur longueur, leur nombre et leurs points de passage obligé, sont un des principaux éléments qui participe à la définition de ce théâtre. Elles ont une longueur qui dimensionne l'échelle du temps pour intervenir depuis la métropole. En général elles sont peu nombreuses et sont canalisées par des points de passage obligé (cols, détroits, canaux, aéroports d'escale) qui servent souvent de porte d'entrée dans les limites du théâtre.

## **2 De multiples ensembles géographiques**

Le théâtre « océan Indien – océan Pacifique » qui nous intéresse représente environ 240° d'arc terrestre, soit les deux tiers de la planisphère. Vu de la France, et bien qu'étant constitué de plusieurs ensembles de masses océaniques et terrestres qui ont chacune leur identité propre, il possède une certaine unité. En effet, que l'on y accède au plus court par l'est ou l'ouest, il faut franchir des points de passage contrôlés, à savoir par l'ouest le Canal de Suez et la mer Rouge, ou par l'est l'arc antillais et le canal de Panama. Les entrées sans contrainte sont très éloignées et dans des zones climatiquement difficiles : les 40<sup>èmes</sup> « rugissants » ou les 50<sup>èmes</sup> « hurlants » au large des caps de Bonne Espérance et Horn. Les limites du théâtre sont constituées par des masses continentales importantes, le plus souvent peu pénétrables, à l'exception notable de l'Amérique du Nord, qui l'isolent du champ naturel d'action de la France que sont la Méditerranée, l'Atlantique et la péninsule européenne.

Il inclut en totalité les aires régionales de :

- l'Asie du Sud,
- l'Asie du Sud - Est,
- l'Asie de l'Est,
- l'Océanie,

Il partage avec d'autres théâtres :

- le monde arabo-musulman,
- l'Afrique noire,
- les Amériques du Nord et du Sud.

La fédération du théâtre se fait grâce aux deux océans au bord desquels sont situés les états les plus peuplés du monde et dont la majeure partie de la population vit à moins de 500 km des côtes. Ces deux océans abritent aussi les routes maritimes les plus actives de la planète.

### **2.1 L'océan Indien**

Couvrant une surface de 73,6 millions de km<sup>2</sup>, l'océan Indien est le troisième par sa taille. Il inclut les mers Rouge, d'Andaman, d'Arabie, les golfes Persique, du Bengale, d'Aden, d'Oman, le canal du Mozambique et le détroit de Malacca. La longueur des côtes qui le bordent est de 66 500 km. Sa plus grande dimension fait environ 5000 nq. L'entrée la plus proche des ports du sud de la France, Suez, est située à 1900 nq, mais il faut compter environ 3200 nq pour rejoindre depuis Toulon les eaux libres du golfe d'Aden, soit 7 jours à 20nd. Il y a 9000 nq de Brest au même point en passant par les eaux libres du cap de Bonne Espérance, soit 19 jours à la même vitesse.

## 2.2 L'océan Pacifique

Couvrant une surface de 165,4 millions de km<sup>2</sup>, l'océan Pacifique est le premier par sa taille. Il inclut, entre autres, les mers de Béring, d'Okhotsk, du Japon, de Chine, de Java, de Flores, de Bali, du Timor, de Savu, des Philippines, de Corail, de Tasmanie, les golfes du Tonkin, d'Alaska et de très nombreux détroits. La longueur des côtes qui le bordent est de 135 700 km. Sa plus grande dimension fait plus de 20 000 km. Son entrée la plus proche du territoire métropolitain, le canal de Panama, se situe à 4600 nq de Brest, soit 10 jours à 20 nd ou 1200 nq de Fort-de-France soit 2,5 jours à la même vitesse, et le cap Horn, à 7000 nq de la France, peut être rejoint à 20 nd en 15 jours.

Une fois à Panama, les distances et donc les délais sont encore longs pour atteindre le cœur du théâtre. A titre d'exemple voici quelques distances :

Panama – Tahiti, 4600 nq ;

Panama – Yokohama, 7700 nq ;

Panama – Manille, 8900 nq ;

Panama – San Francisco, 3650 nq.

## 3 Une approche historique de la présence militaire française

### 3.1 Présence en océan Indien

En remontant quasiment au XVI<sup>ème</sup> siècle qui vit les premiers navigateurs français fréquenter l'océan Indien, on peut affirmer que la France a su assurer une permanence militaire dans cette zone malgré de nombreuses vicissitudes historiques. De tout temps et même après la décolonisation, elle a pu y conserver un minimum d'assise territoriale dans ce carrefour stratégique qui recèle en outre les plus fabuleuses réserves de ressources naturelles. « Depuis la fin des années 60 l'océan Indien constitue avec l'Afrique occidentale et centrale, la principale zone d'engagement des forces d'action extérieure tricolores dans ce qu'on appelle le « troisième cercle » pour reprendre la terminologie stratégique française traditionnelle »<sup>4</sup>. Tout d'abord au cours de la décennie 1970, la France a dû surmonter la contestation de sa présence territoriale. Ce furent le rejet de Madagascar en 1972 et les crises liées à l'indépendance des Comores en 1975 puis de Djibouti en 1977. Dans les deux derniers cas la présence de forces militaires françaises permanentes, renforcées d'éléments de Métropole (par exemple les missions Saphir), lui ont permis de conserver la majeure partie de ses territoires insulaires de l'océan Indien ainsi que son point d'appui stratégique de Djibouti.

A la même période sa dépendance énergétique vis-à-vis de cette région s'est accrue en raison de ses besoins en pétrole du Golfe Arabo-Persique. Pour payer cette matière vitale, la France n'hésite pas à y développer son commerce des armes au-delà de ses simples intérêts de Défense. Elle acquiert alors dans la zone, au début des années 80, un rôle stratégique bien plus important que celui auquel ses territoires, sa population ou sa puissance économique locale, ne pouvaient lui laisser prétendre. Ce rôle stratégique la conduit à s'investir militairement dans la

---

<sup>4</sup> « La présence navale française dans l'océan Indien » Jean-Marc Balancie, Stratégique n° 55, p 203

guerre Iran - Irak par le maintien d'une forte présence maritime dissuasive en mer d'Oman lors de l'opération «Prométhée » en 1984 et dans les déminages des voies de communication (mer Rouge 1984 et Ormuz 87-88). Enfin, en raison des réalités stratégiques et malgré ses réticences politiques, elle s'implique complètement dans la coalition pour la libération du Koweït en 1990-91. Cette présence militaire permanente au cours des décennies 80 - 90 s'accompagne d'un effort de promotion des matériels de guerre de fabrication nationale et de la signature d'accords de défense. Cette politique développe des déploiements significatifs de force, soit pour entraînement mutuel et promotion, comme les exercices «Pearl Gathering» avec le Qatar, soit pour pallier une menace extérieure, comme en 1999 celle que faisait peser la guerre entre l'Érythrée et la Somalie sur le port de Djibouti.

Parallèlement la France a essayé depuis la décennie 80 de se faire accepter comme une puissance riveraine, défenseur des valeurs culturelles françaises de démocratie et de solidarité. Elle est parvenue à cette reconnaissance le 10 janvier 1986 quand elle a adhéré, via le département de la Réunion, à la commission de l'océan Indien. Cette volonté régionale l'a ainsi amenée à intervenir aux Seychelles, pour soutenir le président René à la suite de tentatives de coups d'états en 1981- 82, ou aux Comores en 1989 et 1995. Dans le domaine humanitaire, les interventions militaires les plus notables sont l'évacuation des ressortissants au Yémen en 1984 et les opérations de Somalie entre 1991 et 1994.

Cette forte présence militaire articulée, après le retrait de Madagascar, sur les bases stratégiques de Djibouti et de la Réunion, ne doit pas cacher que, depuis l'épopée du bailli de Suffren et la perte des comptoirs indiens, la zone d'intervention des forces françaises s'est limitée au golfe arabo-persique et à la partie occidentale de l'Océan Indien, à l'ouest d'une ligne allant de Ceylan aux Kerguelen. Hormis quelques interventions humanitaires d'ampleur limitée au Bangladesh, seuls les intérêts militaro-industriels ont conduit au cours de la décennie 90 à augmenter notre présence militaire dans le nord-est de l'océan Indien vers la Malaisie et Singapour.

Les récentes réorganisations des armées outre-mer ont redimensionné le dispositif permanent sur Djibouti et la Réunion en réduisant les forces stationnées et développé le concept de forces « tournantes » en provenance de la Métropole.

### **3.2 Présence en Océan Pacifique**

A la suite des explorateurs des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècle, la France s'est installée durablement dans le Pacifique. Cette colonisation s'est fait sans heurts apparents entre les puissances occidentales et dans les îles du Pacifique vis-à-vis des populations autochtones. En revanche, les conquêtes d'avantages coloniaux en Asie se sont fait souvent dans la violence et ont nécessité le déploiement de corps expéditionnaires puis de troupes permanentes. Le dispositif militaire entretenu ensuite par la France dans l'océan Pacifique a alors largement reposé sur ses possessions d'Indochine et les concessions en Chine. Une escadre importante était basée en Cochinchine à la veille de la seconde guerre mondiale. Ces forces étaient insuffisantes pour s'opposer aux actions de la puissance de premier rang qu'était le Japon, mais étaient capables de riposter à toute velléité d'autres puissances régionales, comme la bataille de Koh-Chang le 17 janvier 1941 l'a montré contre le Royaume de Siam.

L'invasion de l'Asie du Sud-Est par le Japon en 1941 et la guerre d'Indochine qui a suivi la fin de la seconde guerre mondiale ont balayé tout ce dispositif. Malgré l'importance de la Nouvelle-Calédonie mise en évidence lors de la reconquête de l'Asie du Sud par les Américains lors du second conflit mondial, cette île n'est pas devenu un élément capital de la France dans la zone et ne s'est pas substitué à l'Indochine perdue. Extrêmement pauvre, l'Asie ne représentait plus un enjeu majeur et la France était alors bien occupée par ses problèmes de décolonisation en Afrique pour pouvoir étoffer son dispositif en extrême Orient.

La perte de l'Algérie et surtout du Sahara à l'heure où la France se lançait dans l'acquisition d'une capacité de frappe nucléaire indépendante de ses alliés a redonné une importance stratégique à ses positions du Pacifique. A l'instar de ses homologues américains qui utilisaient l'atoll de Bikini, le commissariat à l'énergie atomique a choisi dans les années 60 des îlots isolés de Polynésie française pour mener ses essais de bombe atomique. Ce fut tout d'abord Fangataufa pour les essais en atmosphère, puis Mururoa, qui servirent de pas de tir, une base de proximité s'installant à Hao, et l'île de Tahiti servant de base arrière. Une forte présence militaire s'est alors avérée nécessaire afin de sécuriser la zone, surtout pendant l'époque des tirs dans l'atmosphère. C'est en raison de son isolement que la Polynésie avait été choisie et c'était sa seule valeur géostratégique jusqu'aux accords de Montego Bay qui, en lui adjoignant une zone maritime exclusive de 4,9 millions de km<sup>2</sup>, lui donnaient un nouvel intérêt géopolitique en raison des ressources sous-marines potentielles en nodules polymétalliques. L'arrêt définitif des essais nucléaires français en 1996 avec le désengagement militaire qui a suivi conjugué avec le peu d'intérêt économique actuel des nodules ont replongé la Polynésie française dans sa somnolence géopolitique qui fait partie de son charme de petit paradis. L'excentrement de Tahiti dans le Pacifique, Manille est à 5600 nq et San Francisco à 3650 nq, ne lui permet pas de jouer correctement le rôle de base support de nos forces opérant vers l'Asie ou l'Amérique du Nord.

A l'ouest du Pacifique, la Nouvelle Calédonie, riche du Nickel, a été oubliée des intérêts géopolitiques de la France jusque dans les années 80. Elle a retrouvé l'importance qu'elle aurait du garder lorsque les mouvements kanaks, soutenus discrètement par des puissances régionales, ont revendiqué dans la violence son indépendance. La Métropole s'est alors rendue compte que sa situation géographique en faisait sa plate-forme la plus proche des pays émergents de l'Asie du Sud - Est. En plus du renforcement terrestre temporaire lié au maintien de l'ordre, la présence navale a été sensiblement accrue par l'affectation d'un, puis deux, bâtiments océaniques de type aviso, aviso escorteur ou frégate de surveillance, suivant les périodes. Ces bâtiments ont été utilisés dans des missions de diplomatie navale, mais aussi dans le cadre d'opérations humanitaires, comme l'assistance aux boat people ou, plus récemment, l'intervention au Timor oriental.

#### **4 Redéfinition du théâtre : Une unité géographique, le continent asiatique**

« Les régions géopolitiques ne sont pas des régions géographiques définies par une topographie donnée et permanente, mais des zones déterminées d'une part par la géographie et d'autre part par les changements dynamiques dans les centres de puissance » énonçait Nicolas Spykman<sup>5</sup>. Ceci est particulièrement vrai pour le théâtre que nous sommes en train de définir. Comme nous le verrons par la suite, les évolutions mondiales recentrent les intérêts que nous avons au sud-est de l'océan Indien et dans le Pacifique Sud vers le cœur du théâtre, le continent asiatique et sa zone périphérique majeure, le golfe Persique. La côte Ouest des Amériques, bien qu'incluse géographiquement dans la zone peut être exclue du théâtre. En effet, à l'exception du Chili<sup>6</sup>, du Pérou, de l'Equateur et de quelques micro états d'Amérique Centrale, tous les autres riverains bénéficient d'un accès sur la côte Atlantique, ce qui les rattache tout naturellement à ce théâtre aux yeux de l'Héxagone. Ils sont plus facilement accessibles depuis les Antilles, voire de la Métropole que depuis nos nouvelles bases principales dans le théâtre. En effet les distances de Brest à Panama et de Panama à Tahiti sont équivalentes. Cette exclusion de la côte occidentale des Amériques se justifie aussi par la séparation du cœur du théâtre que dessine l'immense vide géographique représenté par le centre du Pacifique. La ligne de changement de date, toute théorique qu'elle soit, représente une invisible frontière limitant à l'est le théâtre qui nous intéresse. Entre cette ligne et l'Amérique existe des «marches » sans grande importance géopolitique, où la France n'est cependant pas absente grâce à ses territoires et forces de Polynésie et où elle peut se renforcer occasionnellement à partir des Antilles via le canal de Panama.

---

<sup>5</sup> « The Geography of the Peace » Nicolas Spykman, cité dans « Traité de stratégie » 2<sup>e</sup> édition, p 698 , H. Coutau- Begarie, Economica, 1999.

<sup>6</sup> La côte Atlantique du Chili en Terre de Feu, ne peut pas être considérée comme une porte d'entrée du pays.

# Un théâtre stratégique

*Un théâtre, aux équilibres fragiles, dont l'importance mondiale ne cesse de croître où les intérêts de la France sont présents.*

## 5 Importance mondiale du théâtre

### 5.1 Poids humain

#### 5.1.1 Démographie

Il est indéniable que le théâtre « océan Indien – océan Pacifique » représente, au moins dans sa partie asiatique, la zone la plus peuplée du monde. Sur les quatre foyers majeurs de peuplement, trois y sont situés<sup>7</sup>, à savoir :

- la Chine et l'Extrême Orient qui représente plus d'un milliard et demi d'individus, soit 25% de la population mondiale ;
- Le foyer indien et l'Asie du Sud totalisant un milliard trois cent millions d'êtres humains équivalant à 22% de l'humanité ;
- Le foyer indonésien et l'Asie du sud-est avec une population dépassant le demi - milliard, contenant ainsi 8,5% de la population de notre planète.

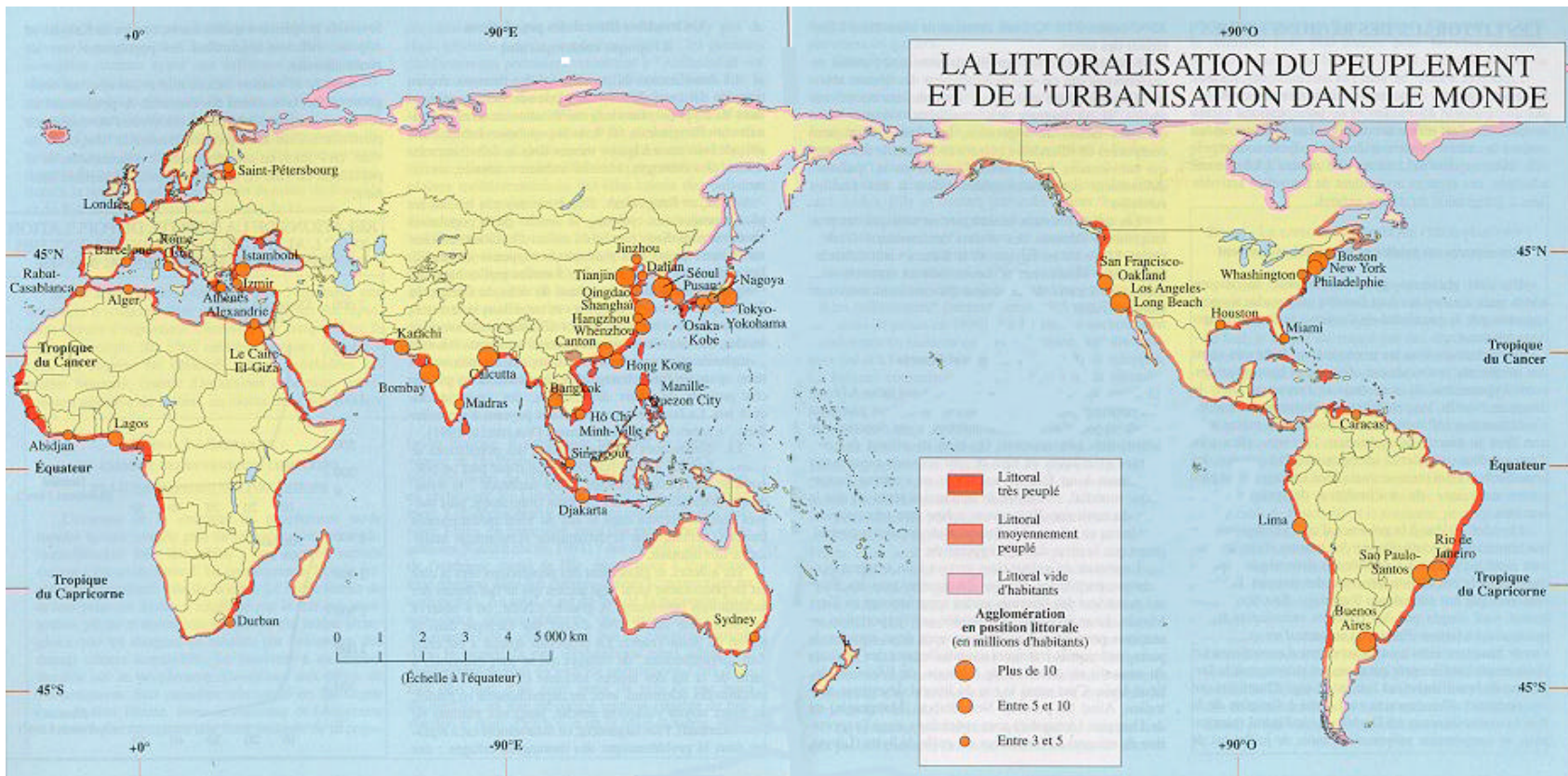
Ainsi plus de 58% de la population mondiale est concentrée dans cette zone. L'évolution de la démographie mondiale ne devrait pas modifier sensiblement ce poids selon les projections à moyen terme. Le continent asiatique sera le foyer de 53 % des humains en 2020 selon les estimations récentes.

Cette population se concentre le plus souvent dans des mégalofoles. Sur les quinze premières classées en 1999, 11 se situaient dans le théâtre, dont les deux premières, Tokyo et Bombay. En 2015 sur les 10 premières, 7 seront dans la zone asiatique.

Rang	Nom	Population en Millions.
1	Tokyo	28,7
2	Bombay	27,4
3	Lagos	24,4
4	Shanghai	23,4
5	Djakarta	21,2
6	Sao Paulo	20,8
7	Karachi	20,6
8	Pékin	19,4
9	Dacca	19,0
10	Mexico	18,8

<sup>7</sup> « Six milliards d'hommes » Jean-Jacques Tur, Ellipses, collection « mise au point », Juin 1999.

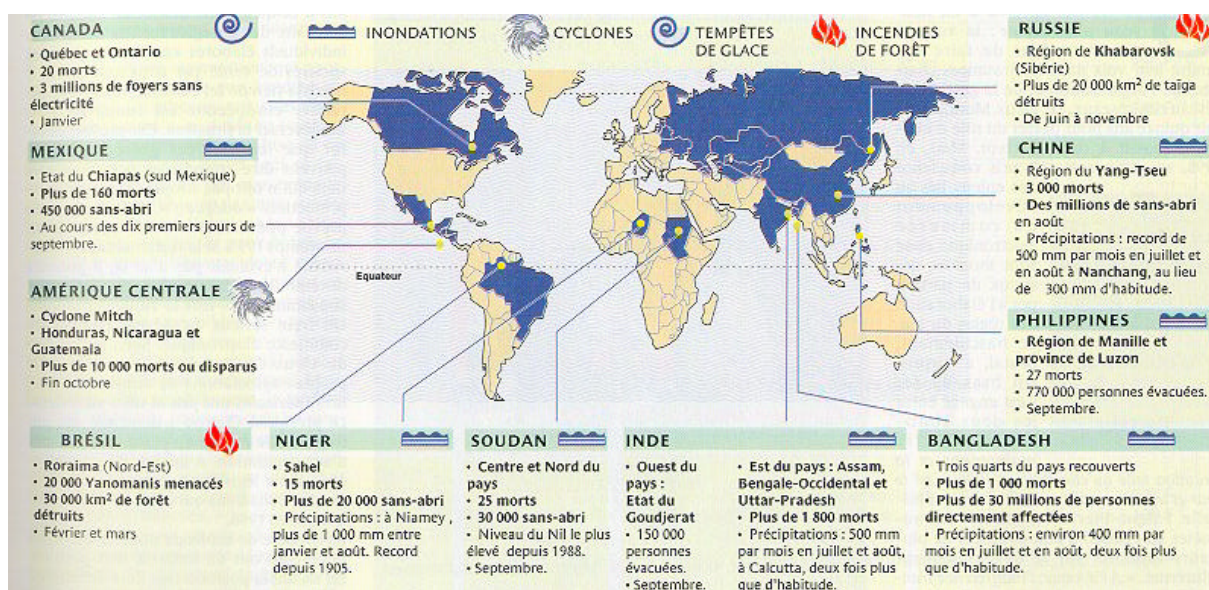
*Tableau 5-1 : Les 10 agglomérations les plus peuplées en 2015*



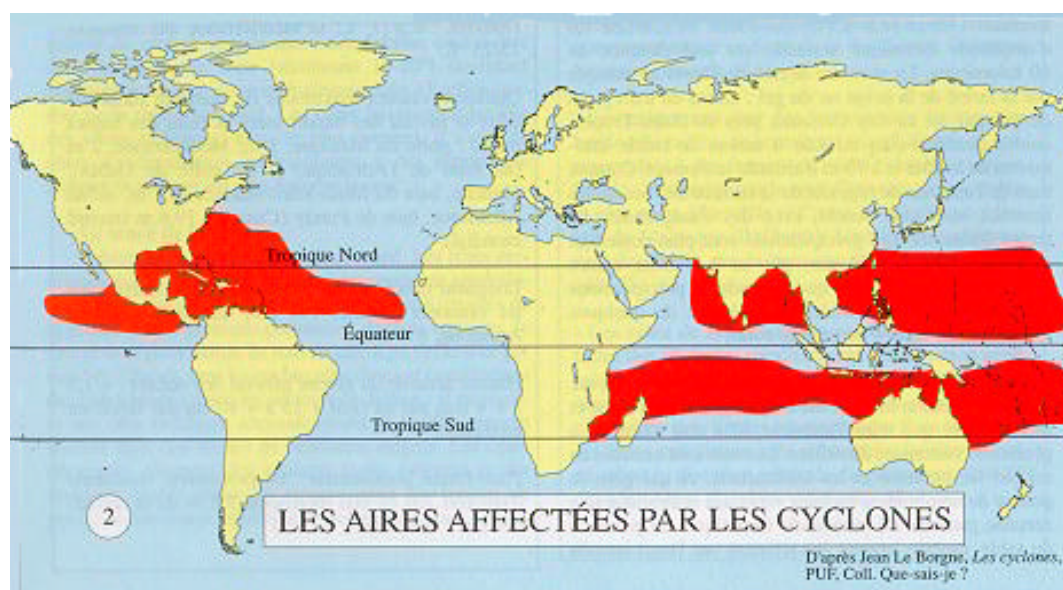
Carte 5-A : Pôles démographiques

## 5.1.2 Catastrophes naturelles

Les démocraties, dont la France, mettent l'Homme au centre de leurs préoccupations. Elles ne peuvent pas se désintéresser de ces régions les plus peuplées du monde. Ceci est valable pour les conditions de développement et de liberté des populations, mais aussi vis-à-vis des cataclysmes naturels qui les atteignent. Dans ce domaine les risques sont importants le vent, l'eau, la terre et le feu frappent régulièrement et marquent l'opinion internationale, déclenchant souvent un élan humanitaire où les armées occidentales sont mises à contribution. Nous avons en mémoire des cyclones dévastateurs au Bangladesh, des inondations en Inde, en Chine ou actuellement au Mozambique, des tremblements de terre au Japon, des incendies ou des éruptions volcaniques en Indonésie.



Carte 5-B : Séismes naturels en 1998



Carte 5-C : Zones cycloniques

## 5.2 Poids économique

Il aura fallu moins de cinquante ans aux nations d'Asie extrême-orientale pour se réveiller, surmonter l'humiliation de la colonisation et devenir les puissances économiques les plus dynamiques du monde. L'Europe a été très lente à prendre conscience de cette montée en puissance et de ses implications pour le reste de l'humanité. Dans les années 60, il était encore des historiens sérieux pour souligner le dénuement d'une région sous-développée qui était condamnée à rester à la traîne derrière les Etats-Unis et l'Europe. « Le niveau économique est effroyablement bas, la famine est endémique. Aucun de ces pays neufs ne peut se nourrir, et aucun n'est encore suffisamment industrialisé pour vivre de son commerce. On a chassé les Blancs avant d'être en état de se substituer à eux »<sup>8</sup>. A l'époque le constat était alarmant : En 1960 le revenu par habitant du Japon, le pays de la zone le plus riche était le huitième de celui des USA, la prospérité de la Corée du Sud équivalait celle du Soudan, et celle de Taiwan ne dépassait pas celle du Zaïre. Passé à l'époque presque inaperçu du reste du monde, l'envol économique a commencé par le Japon à la fin de la seconde guerre mondiale pour le propulser au rang de deuxième puissance économique de la planète. « Depuis, la fièvre du développement a été ininterrompue et saisissante par son rythme, le « virus » contaminant progressivement toute la région, jusqu'à métamorphoser la Chine, le Vietnam et vraisemblablement bientôt l'Inde »<sup>9</sup>.

La production industrielle de l'Asie a déjà dépassé celle de l'Europe ou l'Amérique du Nord selon le Fonds Monétaire International (FMI), avec 1400 milliards de dollars contre 900 milliards de dollars au début des années 90. Le FMI s'attend à ce que l'Asie, Inde incluse, compte à elle seule pour la moitié de la production mondiale aux alentours de l'an 2000. Ces chiffres sont probablement optimistes, mais le Japon, la Corée du Sud, Taiwan, Hong Kong et Singapour ont affiché depuis les années 70 un taux de croissance de leur PIB sans équivalent dans le monde moderne sur une telle durée. La taille des économies des « dragons » a doublé tous les 8 ans entre 1960 et 1985. La Malaisie, la Thaïlande, la Chine et l'Indonésie ont pris le même chemin, le littoral chinois réalisant depuis la fin des années 1980 des taux de croissance à deux chiffres. Le FMI a calculé que l'Asie orientale pourrait compter, à elle seule, pour la moitié des 7500 milliards de dollars de richesse que la croissance mondiale a générée entre 1990 et l'an 2000. Selon des chiffres du gouvernement japonais, les économies cumulées des 22 nations de l'Extrême-Orient représentaient 25,4% de l'économie mondiale en 1990, proportion qui passerait à 31% en 2010. Dans le même temps la part des USA déclinerait de 27,3% à 23,6% et celle de l'U.E. de 29,7% à 26,1%.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a constaté en 1996 que le revenu par habitant en Asie de l'Est avait augmenté de plus de 5% par an depuis 1960, soit la plus forte progression mondiale. La pauvreté recule : entre 1970 et 1990, le nombre d'habitants de l'Asie de l'Est vivant en dessous du seuil de pauvreté de un dollar par jour est passé de 400 millions à 180 millions, bien que pendant la même période la population de la région ait augmenté de 425 millions. Il reste cependant 560 millions de pauvres en Asie du Sud, soit la moitié du total mondial. En 20 ans le revenu par habitant a quadruplé en Asie. En l'an 2000, la population de l'Asie représentera 58% de l'humanité. Parmi elle, un bon

---

<sup>8</sup> « La face de l'Asie », George Deniker & René Grousset, Payot, 1962.

<sup>9</sup> « Le choc Europe/Asie » Pierre-Antoine Donnet, Le Seuil, 1998.

milliard d'individus, presque l'équivalent de l'Europe et de l'Amérique du Nord réunis, disposera d'un niveau de vie et d'un pouvoir d'achat significatifs. Sur ce milliard, 40% seront des consommateurs bénéficiant de revenus au moins égaux à ceux du monde développé. Au fur et à mesure de son développement, l'Asie devient un marché de consommateurs considérable, qui représente des débouchés formidables pour les économies occidentales, en particulier dans les domaines des infrastructures, des transports, des communications, de l'énergie et de la haute technologie. A titre d'exemple, la région Asie - Pacifique représenterait 41% du trafic aérien mondial, part qui passerait à 51% en 2010. Un autre exemple est celui de la Chine où en 1996, les importations ont crû de 5,1% (138,9 milliards de \$) et les exportations de 1,5% (151,2 milliards de \$). Mais cette même année, le total des investissements directs extérieurs a atteint 42,35 milliards de dollars (+12,2%). La part des investisseurs étrangers dans le commerce extérieur chinois est devenue écrasante : 47,3% en 1996, contre 39,1% en 1995. De nouveaux secteurs (finances, assurances) ont été plus largement ouverts à la présence étrangère.

Pour la Banque Mondiale, l'Asie réaliserait en 2000, la moitié des échanges commerciaux mondiaux.

### **5.3 Poids politique et stratégique**

#### **5.3.1 Généralités**

Depuis peu l'Asie n'est plus seulement un fait, c'est aussi une question. La part prise par les économies et les politiques asiatiques dans les grands équilibres mondiaux ne peut plus s'interpréter comme une donnée simple que les responsables occidentaux devraient se contenter de prendre en compte. L'actualité en Asie ne se lit plus comme une émergence. Elle apparaît plus en plus comme un problème et une énigme. Ainsi la croissance économique des pays asiatiques suscite aujourd'hui autant de questions que d'admiration. Pourra-t-elle se poursuivre dans l'ensemble de la zone malgré les signes de ralentissement apparus ici ou là ? Le Japon arrivera-t-il vraiment à relancer sa machine économique ? La crise financière sera-t-elle surmontée en Asie du sud - est ? La Chine parviendra-t-elle à assurer son développement ?

Les tensions sont nombreuses dans la région : sur la péninsule coréenne, Taiwan, entre l'Inde et le Pakistan, dans la mer de Chine méridionale, et à cause des rebellions au Sri Lanka, aux Philippines et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Un problème difficile en Asie relève des questions de souveraineté territoriale ou maritime. Il existe un nombre important de revendications territoriales et de mouvements de sécession. Les désaccords sont d'intensités très diverses, pour la stabilité de la région, il est inquiétant que plusieurs concernent des différends aigus d'idéologie, de terre ou de religion (la Chine et Taiwan, les deux Corée, l'Inde et le Pakistan). Ces contestations territoriales se produisent alors qu'existe une tendance vers un nationalisme fort. Alors qu'on dit que la tendance aux conflits de frontière est en train de diminuer, il semble qu'en Asie l'opposé se passe. La plupart des pays asiatiques ont des gouvernements forts et nationalistes.

Une autre série d'incertitudes caractérise le domaine politique. A quelques exceptions près, la plupart des pays asiatiques sont ou vont entrer dans un processus de succession ou transition politique. Leurs dirigeants seront-ils préserver l'ordre social et la paix et engendrer un vrai progrès humain ?

La démocratie n'est pas le système politique dominant dans la région, et cette situation ne changera pas dans le proche avenir, bien que des progrès s'effectuent dans quelques pays. La croissance économique, l'ouverture au monde par la révolution des communications peuvent stimuler la revendication par le peuple de plus de libertés et d'une plus grande participation politique. La transition vers un pluralisme politique, dans plusieurs pays de la région, se révèle instable. Dans le cas où leur régime serait autoritaire, la transition vers une démocratie risque d'être précaire. Si le résultat est un pays déséquilibré, un risque d'intervention d'une puissance externe est alors généré. En Asie, plusieurs pays ayant un déficit de démocratie sont en train de mener des transitions importantes : la Chine, la Russie, le Vietnam, la Corée du Sud et Taiwan. Des candidats futurs sont le Myanmar et la Corée du Nord. La question des droits de l'homme reste un épineux problème dans les relations entre l'Asie et les démocraties occidentales.

### 5.3.2 Importance des espaces maritimes

Les espaces maritimes jouent un rôle stratégique prédominant dans le théâtre « Asie - Pacifique ». Ils sont à la fois frontière et route dans les échanges entre la masse la plus active que représente le continent asiatique et les zones externes que sont le continent américain d'une part et l'Europe d'autre part. Sur les 20 premiers ports mondiaux classés en 1997 par le tonnage de trafic, 15 y sont situés comme le montre le tableau suivant<sup>10</sup> :

<b>Rang 1997</b>	<b>Port</b>	<b>Tonnage (t. métriques)</b>
<b>1</b>	<b>Singapour</b>	<b>327 506</b>
2	<i>Rotterdam</i>	<i>303 292</i>
3	<i>South Louisiana</i>	<i>199 670</i>
<b>4</b>	<b>Chiba</b>	<b>199 670</b>
<b>5</b>	<b>Hong Kong</b>	<b>169 229</b>
<b>6</b>	<b>Shanghai</b>	<b>166 000</b>
7	<b>Ulsan</b>	<b>150 679</b>
<b>8</b>	<b>Kobe</b>	<b>147 771</b>
<b>9</b>	<b>Nagoya</b>	<b>142 737</b>
<b>10</b>	<b>Yokohama</b>	<b>126 453</b>
<b>11</b>	<b>Inchon</b>	<b>123 412</b>
<b>12</b>	<b>Kwangyang</b>	<b>116 703</b>
13	<i>Anvers</i>	<i>111 895</i>
<b>14</b>	<b>Busan</b>	<b>106 629</b>
<b>15</b>	<b>Osaka</b>	<b>104 641</b>
<b>16</b>	<b>Long Beach</b>	<b>104 471</b>
<b>17</b>	<b>Kita-Kyushu</b>	<b>98 277</b>
18	<i>Marseille</i>	<i>94 265</i>
<b>19</b>	<b>Tokyo</b>	<b>93 131</b>
20	<i>Houston</i>	<i>91 421</i>

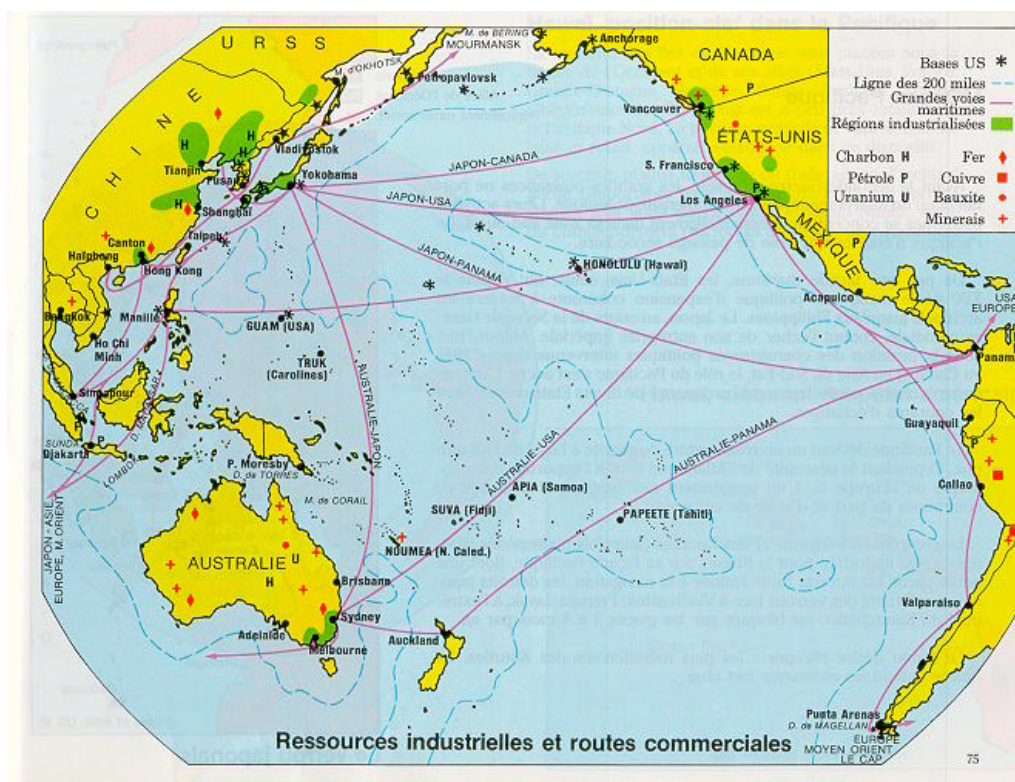
<sup>10</sup> Source : , Bremen

*Tableau 5-2 : Classement des ports (1997)*

### 5.3.2.1 Océan Pacifique

A l'est du théâtre, l'océan Pacifique se comporte comme un « no man's land » franchissable par les seuls aéronefs long courriers et les navires de haute mer. Ces derniers peuvent s'y diluer, mais pour franchir ce désert maritime, il faudra compter en semaines. Les points stratégiques significatifs que sont les sorties du canal de Panama, les grands ports de la côte Ouest, et les îles Hawaï, sont sous le contrôle des U.S.A. et ne sont pas actuellement soumis à menace ou à des troubles.

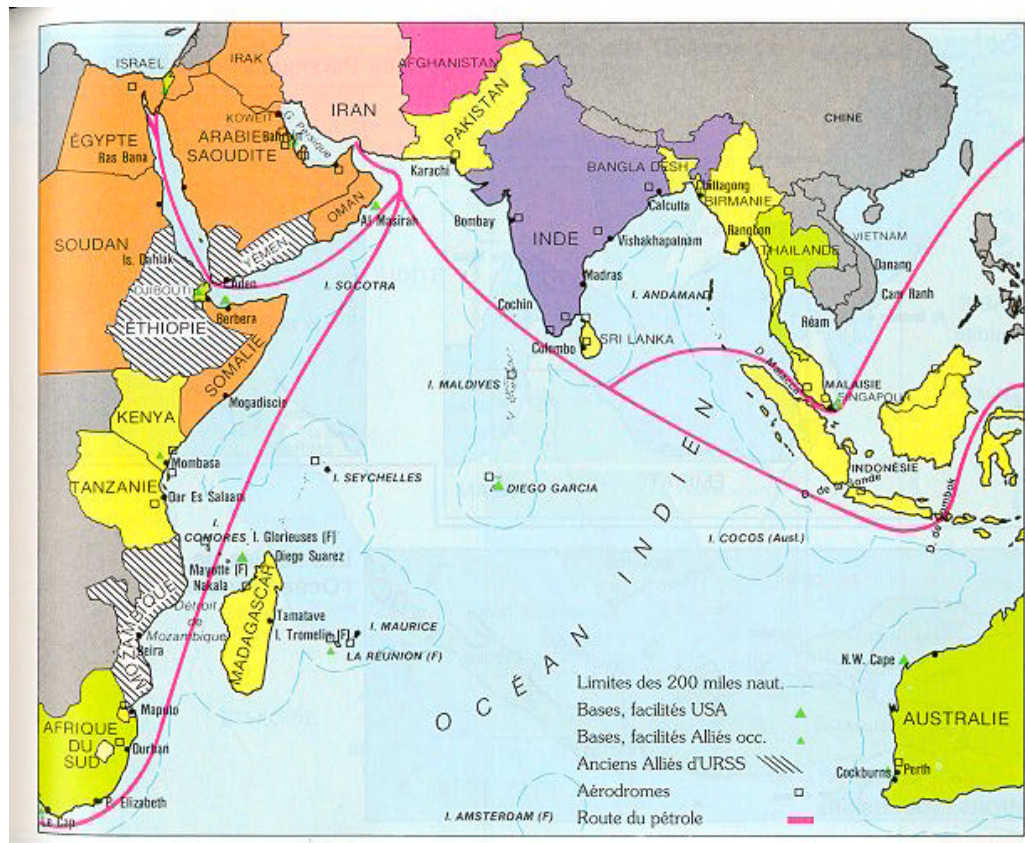
En Asie orientale, la masse continentale de l'Extrême-Orient russe jusqu'à la péninsule malaise est bordée sur toute sa façade maritime par un feston d'archipels allant des Kouriles à l'arc indonésien, s'étendant du cercle polaire jusqu'à l'hémisphère austral. Entre les deux une longue suite de mer bordières, de la mer de Béring à la mer de Timor forment une ligne de corridors séparés par des détroits, sur un plateau continental généralement très étendu. Au-delà de ce grand archipel d'Asie s'étend l'immense océan Pacifique. La mondialisation, le développement des économies, les ambitions des pays riverains ont mis en évidence la double importance de cet espace maritime. Economique tout d'abord, c'est l'indispensable domaine favorable aux échanges, ainsi qu'une extension majeure vers des ressources nouvelles depuis la convention de Montégo Bay de 1982 par l'adjonction de zones économiques exclusives. Stratégique ensuite, car ces espaces permettent une protection avancée du territoire. Ils sont un sanctuaire pour les puissances disposant de forces navales de dissuasion (Chine, Russie), ils sont indispensables à l'approvisionnement de l'économie nationale (Japon) ou encore ce sont des lieux de passage entre deux océans (détroits malais et indonésiens). La ratification en 1993 de la convention a reconnu le statut d'états archipélagiques au Japon, aux Philippines et à l'Indonésie.



Carte 5-D : routes maritimes de l'océan Pacifique

### 5.3.2.2 Océan Indien

Bien moins étendu que l’océan Pacifique, l’océan Indien offre aussi l’aspect d’un espace maritime vide, où l’activité se concentre sur les routes côtières du pétrole, à savoir par le Golfe Persique puis la mer Rouge ou le canal du Mozambique vers l’Europe, ou bien par le sud de Ceylan et les détroits indonésiens ou malais vers l’Asie ; Plusieurs détroits incontournables gouvernent ces routes vitales à l’économie mondiale : Ormuz, Bâb el-Mandeb, et les détroits de Malacca, de la Sonde ou de Lombok, pour ne citer que les plus importants. Le pétrole n’est plus à lui seul la raison d’être de ces échanges maritimes. Le transport des hydrocarbures vers l’Europe a beaucoup perdu de son importance : son volume passant par le Cap est le quart de ce qu’il était au cœur de la crise pétrolière, en 1976<sup>11</sup>. La route péri-asiatique qui va de Suez à Malacca est au niveau mondial, avec 140 millions de tonnes de divers, la plus puissante route océanique de marchandises générales. Cependant si le problème des ressources en pétrole en provenance du golfe Persique n’est plus vital pour les économies occidentales, toute action sur ces routes aurait un impact majeur sur l’économie mondiale pour deux raisons. La première est que l’économie européenne restant très dépendante des produits manufacturés à bas coût en Asie, sa croissance en serait atteinte. La seconde est que, comme nous le montrons au paragraphe suivant, l’Asie est vitalemment dépendante du pétrole moyen – oriental. Le choc que produirait sa raréfaction, ou l’augmentation de son coût de transport, provoquerait probablement un ralentissement ou une récession économique. L’exemple de l’impact de la crise irakienne de 1990-91 sur l’économie mondiale en est une preuve.



Carte 5-E : Routes maritimes de l'océan Indien

<sup>11</sup> « Géostratégie de l’Océan Indien », Hervé Coutau-Bégarie, Economica, 1993.

### 5.3.3 Importance stratégique des problèmes énergétiques

En 1997, sur les 714,9 millions de tonnes importés en Asie, 529, 2 provenaient du Moyen-Orient, soit 74,1%, alors que seulement 100,5 millions de tonnes provenaient des gisements d'Asie, soit 14%<sup>12</sup>. Si les importations de Russie n'augmentent pas en raison des risques dans ce pays et des problèmes d'infrastructures, et si le développement des gisements pétrolifères sous-marins aux abords de la côte chinoise n'avance pas pour des raisons politiques, l'Asie orientale dépendra à l'avenir de plus en plus du pétrole du Moyen-Orient. En particulier, la Chine devra importer une grande quantité de pétrole de cette région qui lui est indispensable à la production industrielle.

### 5.3.4 Importance du commerce de l'armement

L'acquisition des armes classiques sophistiquées dans la région a connu une accélération vertigineuse. Sur son budget de défense, l'Asie dépense plus de trois fois le total de celui du Moyen Orient. En 1985, le montant des dépenses de défense en Asie était 58% de celui de l'OTAN-Europe, en 1994 il était de 81%. Si cette tendance continue, par l'année 2000 le budget de défense de l'Asie sera plus grand que celui de l'OTAN-Europe. Le tableau suivant résume à lui seul l'importance du phénomène dans la région avec les effets déstabilisateurs qu'il peut induire dans une région où, comme nous allons le voir, les sources de conflits potentiels ne manquent pas.

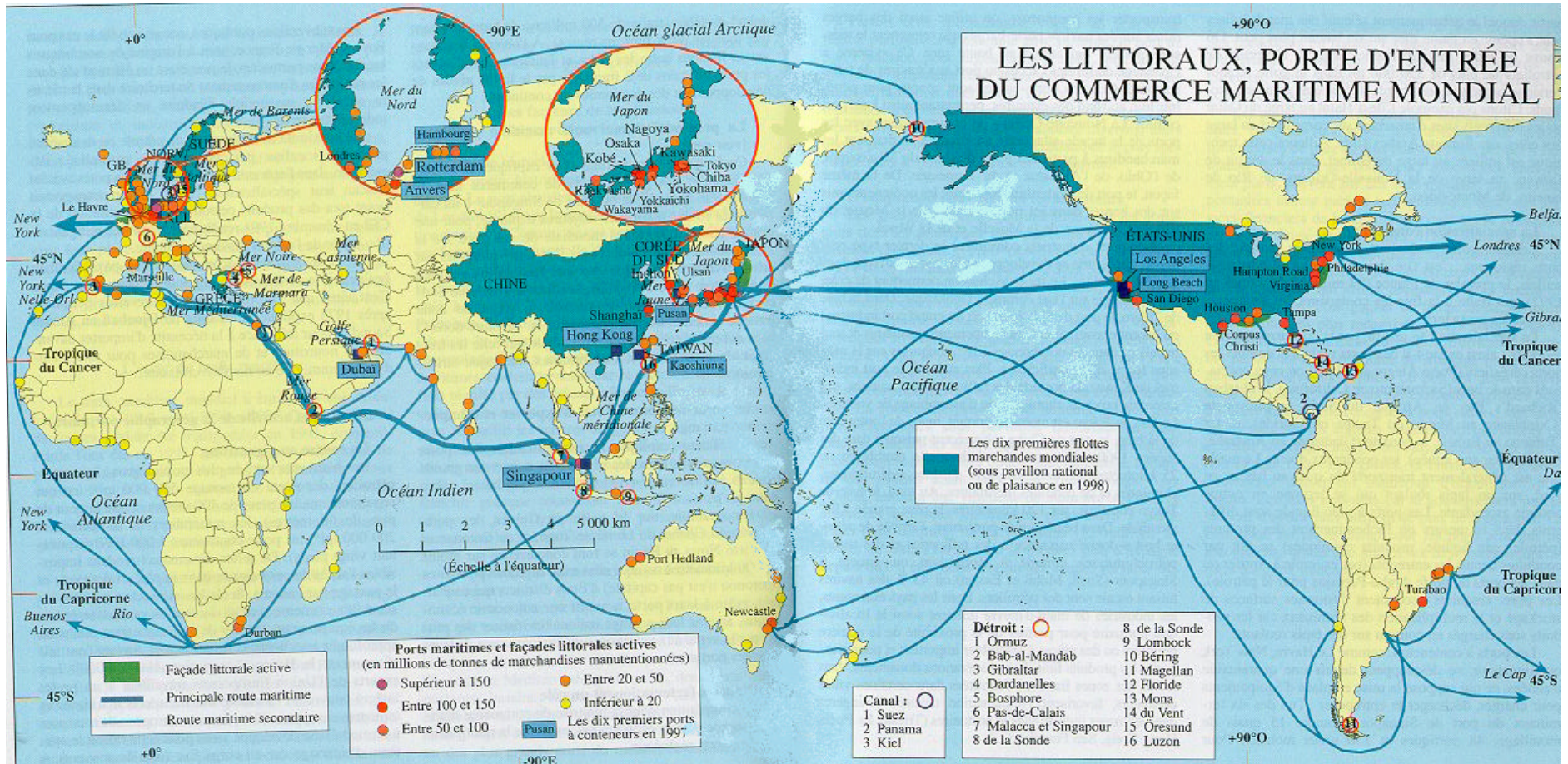
<b>Rang</b>	<b>Pays</b>	<b>Montant des achats 93-97 (en MF 1997)</b>	<b>% Total mondial</b>
<b>1</b>	<b>Arabie saoudite</b>	<b>61 462</b>	<b>8,7</b>
<b>2</b>	<b>Taiwan</b>	<b>51 487</b>	<b>7,3</b>
3	Turquie	43 825	6,2
4	Egypte	41 825	5,9
<b>5</b>	<b>Corée du Sud</b>	<b>33 406</b>	<b>4,7</b>
<b>6</b>	<b>Chine</b>	<b>31 581</b>	<b>4,5</b>
<b>7</b>	<b>Japon</b>	<b>28 462</b>	<b>4,0</b>
<b>8</b>	<b>Inde</b>	<b>27 675</b>	<b>3,9</b>
9	Grèce	24 681	3,5
<b>10</b>	<b>Koweï t</b>	<b>21 194</b>	<b>3,0</b>
<b>11</b>	<b>E.A.U.</b>	<b>20 962</b>	<b>3,0</b>
<b>12</b>	<b>Thaï lande</b>	<b>20 069</b>	<b>2,8</b>
<b>13</b>	<b>Malaisie</b>	<b>19 706</b>	<b>2,8</b>
<b>Total Mondial</b>		<b>707 486</b>	

Tableau 5-3 : Classement des importateurs d'armes

Les dix premiers importateurs d'armement du théâtre ont dépensé 316 milliards de francs sur la période considérée, soit 44,6% des importations mondiales dans ce secteur.

<sup>12</sup> « L'état du monde 1999 », La Découverte, 1998.





Carte 5-F : Les routes maritimes du théâtre Océan Indien – océan Pacifique

## 5.4 Une zone aux multiples crises possibles

Excepté le Moyen-Orient qui fait partie de la zone normale d'action de la France en raison du poids capital de l'approvisionnement national en pétrole, le reste du théâtre est considéré comme périphérique. Il n'en demeure pas moins que la zone regorge de conflits potentiels qui peuvent nous impliquer de près ou de loin, soit pour nos intérêts stratégiques et économiques, soit en tant que grande puissance nucléaire siégeant en permanence au conseil de sécurité, soit tout simplement comme nation soucieuse de voir les valeurs démocratiques et le Droit respecté dans l'ensemble du monde. Entre 1950 et 1988 on y a recensé plus de 90 incidents navals allant de la violation des eaux territoriales, de la dispute de zones, de conflits de pêche, jusqu'aux guerres ouvertes, 16 crises ayant fait un usage répété de la violence. Pour l'année 1999, les seuls conflits inter étatiques ont eu lieu dans cette zone : Il s'agit de la guerre entre l'Ethiopie et l'Érythrée et du conflit au Cachemire opposant Inde et Pakistan.

### 5.4.1 Golfe Persique

Théâtre de la guerre Iran - Irak puis de la guerre de libération du Koweït communément appelée " guerre du Golfe ", le Golfe Arabo-Persique possède des facteurs belligènes importants : ici les rivalités locales dégénèrent volontiers en affrontements régionaux, voire mondiaux.

Après l'effondrement du régime du Shah en Iran, l'Irak a jugé que ce pays était affaibli, lui permettant de le vaincre aisément et devenir ainsi un chef de file du monde arabe. La guerre a été déclenchée en 1980. Les autres pays arabes du Golfe, menacés par la révolution iranienne, ont apporté un soutien critique mais unanime à l'Irak. Elle a duré huit ans et s'est internationalisée, affectant l'approvisionnement en pétrole, car chacun des belligérants s'en est pris aux pétroliers s'approvisionnant chez l'ennemi, et la liberté de navigation de façon plus générale. Plusieurs puissances sont intervenues pour accompagner leurs navires de commerce ou pour déminer le Golfe. Le potentiel économique de l'Iran et de l'Irak a été sérieusement atteint et les rancœurs demeurent vivaces malgré la fin des hostilités, d'autant plus que subsiste un litige à propos de la frontière dans le Chatt el-Arab.

La rivalité la plus actuelle est celle qui oppose l'Irak au Koweït. Son origine provient de la volonté de l'Irak d'élargir son minuscule débouché sur la mer (19 km seulement) en revendiquant l'intégration du Koweït par des prétextes historiques. En 1990, l'annexion par la force du Koweït a conduit la communauté internationale à agir derrière les Etats-Unis. L'Irak défait se trouve désormais avec un accès au littoral encore plus réduit et amputé du champ pétrolifère de Roumailah. La défaite irakienne et les sanctions imposées n'ont cependant pas empêché Saddam Hussein de se maintenir au pouvoir. Il joue sur la division de l'opposition en exil, sur la fragmentation des oppositions internes (Kurdes au nord-ouest et Chiïtes au sud-est principalement) et sur certaines divisions de l'opinion internationale. Au plan international, les difficultés de vérification du désarmement, mais aussi la volonté américaine de faire tomber le dictateur conduisent à des situations de crise voire à des frappes militaires répétées par les Etats-Unis et la grande Bretagne. Cette situation devrait perdurer tant que Saddam Hussein s'accrochera au pouvoir.

Ses actions militaires face à l'Iran puis face au Koweït et à l'Arabie Saoudite, son action contre Israël durant la guerre du Golfe (il a lancé des missiles sur ce pays qui n'était en rien concerné par la coalition qui s'opposait à lui), son attitude face à ses nationaux opposés à son régime - que ce soient les populations kurdes qu'il n'a pas hésité à gazer ou ses gendres qu'il a fait fusiller - prouvent que cet homme est redoutable et que l'Irak constitue un risque majeur du point de vue géopolitique pour la région.

D'autres différends existent dans la région, dus à un tracé imprécis des frontières. Les richesses contenues dans le sous-sol sont telles que quelques arpents de sable ou quelques îlots déserts peuvent prendre des valeurs démesurées, ce qui explique la difficulté de parvenir à un règlement amiable. Citons les différends Arabie Saoudite/Koweït, Arabie Saoudite/Abou Dhabi, Arabie Saoudite/Oman, Arabie Saoudite/Qatar et Bahrein/Qatar en particulier.

Il est donc clair que le Golfe Persique est une zone de confrontation potentielle de premier ordre. La pose d'oléoducs aura à terme pour conséquence de diminuer la vulnérabilité de l'approvisionnement mondial en pétrole transitant par le détroit d'Ormuz. Cependant d'autres sources d'instabilité existent dans la région comme la structure politique des états de la péninsule arabe, où les successions au pouvoir, les rivalités entre tribus, peuvent être source de conflits internes, de même que le fondamentalisme musulman, en Iran ou ailleurs, ou le problème de la ressource en eau.

#### 5.4.2 Les îles du centre de l'océan Indien

Plusieurs îles appartenant aux anciens empires coloniaux sont revendiquées par des Etats de la région. Ainsi :

- Madagascar revendique les îles Eparses (les Glorieuses, Juan de Nova, Bassas de India et Europa), arguant du fait qu'elles lui étaient rattachées du temps de la colonisation,
- les Comores revendiquent également les Glorieuses,
- Maurice revendique l'île de Tromelin et l'archipel des Chagos.

Ces revendications ont pris une nouvelle ampleur depuis la convention de Montego Bay signée en 1982 qui officialise le concept de "zone économique exclusive". Ces ZEE confèrent des droits exclusifs d'exploitation des ressources tant halieutiques que provenant des fonds marins. Grâce à cette convention, la possession d'une parcelle de terre sur laquelle l'habitation humaine est possible entraîne celle d'une zone économique exclusive importante. La France s'est vue ainsi attribuer dans cette partie du globe un domaine maritime de 2,7 millions de kilomètres carrés (soit plus du quart des ZEE françaises) et l'on comprend bien que quelques-unes de ses possessions soient convoitées. Certaines parties de cette ZEE regorgent de ressources halieutiques limitées mais à haute valeur ajoutée, comme la légine aux Kerguelen. Ces ressources sont l'objet du braconnage de pêcheurs d'Amérique du Sud ou d'Asie, entraînant des ripostes parfois musclées des autorités françaises (saisie, amende, destruction des navires abandonnés par leurs armateurs).

### 5.4.3 Les ambitions maritimes indiennes

“ Si l’Inde a donné son nom à l’océan qui l’environne, c’est parce qu’elle est au carrefour des routes maritimes qui relient les trois continents du vieux monde ”. C’est ainsi que Geneviève Bouchon<sup>13</sup> rappelle la dimension maritime de l’Inde, dimension qui permet de comprendre ses ambitions régionales. L’Inde est en effet le premier Etat de l’Océan Indien à avoir des ambitions de puissance régionale sur cet océan. Dès son indépendance, elle a tenté de promouvoir l’établissement d’une zone de paix dans l’océan Indien en s’appuyant essentiellement sur sa position de leader du mouvement des non-alignés. Depuis les années 80, elle cherche à s’y faire reconnaître une place prépondérante. Ses objectifs stratégiques ont été publiés par l’assemblée nationale indienne en 1987 : “ l’Inde occupe une position centrale dans l’océan Indien... Sa sécurité maritime lui est dictée par sa responsabilité de protéger ses îles et territoires lointains et son vaste périmètre côtier, ainsi que d’exploiter ses ressources marines off-shore... Environ 95% de son commerce transite par l’océan Indien, en augmentation chaque année. Il est donc indispensable de protéger les routes maritimes et commerciales ”<sup>14</sup>. Parallèlement, son budget militaire a augmenté significativement afin de lui donner les moyens de ses ambitions.

Certains Etats se demandent si le souci indien est seulement défensif, et la croissance des budgets de défense en Asie, à l’opposé de la tendance mondiale, est un élément révélateur du climat de tension qui règne dans la région. La possession par l’Inde d’un, et bientôt deux porte-avions, outils de projection s’il en est, et de bâtiments amphibies d’origine soviétique, associée à des démonstrations navales dans l’ensemble de l’océan indien, n’est pas anodine. A l’inverse, la non-intervention de l’Inde dans le conflit Iran-Irak, alors que de nombreux bâtiments indiens ont été la cible des belligérants, ou son absence de réaction militaire pendant la guerre du Golfe pourrait laisser planer le doute de la réalité de ses ambitions. Cependant, comme l’a écrit Nicolas Polystratu<sup>15</sup>, « la tentation de l’Inde, en proie aux démons du séparatisme (serait) de se lancer dans l’action extérieure sous prétexte de sécurité nationale, (mais elle agit) en réalité pour essayer de faire une unité qui n’a jamais existé jusqu’à présent ». Dans cette quête identitaire, l’accession au pouvoir du parti nationaliste hindou (BJP) pourrait relancer l’intérêt que l’Inde porte à sa diaspora qui représente par exemple plus de la moitié de la population de Maurice, près du quart de celle de la Réunion et qui constitue dans les autres îles de la région des communautés qui contrôlent une grande partie des économies locales.

Petite île en comparaison de la puissante Inde qui lui fait face, le Sri Lanka est non seulement miné par la guerre civile, mais se trouve également dans une position délicate dans la mesure où il ne peut pas s’affranchir de la tutelle indienne. Il lui est en particulier impossible de disposer de sa propre rade de Tricomalee sans l’accord de l’Inde<sup>16</sup>. De la même manière, les Maldives subissent de la part de l’Inde une tutelle officieuse qui s’apparente à un véritable protectorat.

---

<sup>13</sup> “ Les mers de l’Inde à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle ”, Geneviève Bouchon.

<sup>14</sup> « Géostratégie de l’Océan Indien » Hervé Coutau-Bégarie, Economica 1993.

<sup>15</sup> « l’Océan Indien, l’Europe et la France » Défense nationale décembre 1988, p 87

<sup>16</sup> Hervé Coutau-Bégarie, op.cit.

<sup>16</sup> « L’Inde, puissance nucléaire », Lt-Col Serge Cholley, CID 1999, Mémoire.

Dans les îles de l’océan Indien des interventions militaires de l’Inde ne sont donc pas à exclure, comme se fut le cas aux Maldives en 1988 pour faire échouer un coup d’état. Ces interventions pourraient se heurter aux intérêts français (Maurice, Seychelles, Comores, Madagascar...).

#### 5.4.4 La nucléarisation de l’Asie du Sud

La République Populaire de Chine (RPC) procédait en octobre 1964 à son premier essai nucléaire, rompant ainsi, deux ans après son écrasante sur l’armée indienne dans l’Himalaya, l’équilibre stratégique avec cette autre puissance régionale.

Seule l’acquisition de l’arme nucléaire par l’Inde, qui avait manifestement les moyens d’y parvenir rapidement grâce à sa forte communauté scientifique, était susceptible de rétablir cet équilibre. Ce n’est que les 11 et 13 mai 1998, en procédant à cinq essais, qu’elle se déclarait enfin puissance nucléaire.

« Le communiqué officiel révéla l’extrême sophistication des charges et la volonté de se préparer à la simulation. De toute évidence, ces essais n’avaient pas été décidés dans la précipitation par un gouvernement nationaliste arrivé quelques mois auparavant au pouvoir »<sup>17</sup>. Ces expériences avaient été préparées de longue date et correspondent à un changement de politique qui remonte au début des années quatre-vingt-dix où l’Inde abandonna les idées pacifistes et non proliférantes de l’ère Gandhi - Nérhu devant le renforcement de l’axe sino-pakistanaï.

La riposte a été le tir de cinq engins nucléaires pakistanaï à peine quinze jours plus tard. En effet, le Pakistan a voulu, selon le premier ministre Nawaz Sharif, “ égaliser les comptes avec l’Inde ”.

Ces essais nucléaires raniment le spectre d’une confrontation majeure dans une région où Chine, Inde et Pakistan entretiennent de vieilles haines et des différends de frontières en particulier au Cachemire théâtre d’un des deux seuls conflits inter étatiques recensés en 1999. (La guérilla menée par les séparatistes musulmans au Cachemire a fait vingt mille morts depuis 1990).

Deux options se profilent : un équilibre des forces de frappe qui conduirait l’Inde et le Pakistan à l’apaisement, ou une surenchère qui aboutirait à un scénario catastrophe, impliquant la Chine, et aux conséquences incalculables.

La France peut être partie prenante dans ces différends entre puissances nucléaires :

- Tout d’abord en tant que puissance nucléaire déclarée, ayant un siège permanent au conseil de sécurité de l’O.N.U., elle ne peut pas se désintéresser du risque d’usage de l’arme nucléaire par une nation.
- De plus, bien que fournisseur d’armement à l’Inde, en vendant au Pakistan des sous-marins à propulsion anaérobie et des missiles mer-mer à changement de milieu (SM 39) la France a en partie déstabilisé l’équilibre des forces maritimes entre les deux belligérants potentiels, ce dont il pourrait lui être tenu rigueur en cas de conflit déclaré ou l’obligerait peut-être à s’impliquer si des tiers étaient frappés par de telles armes.

---

<sup>16</sup>« L’Inde, puissance nucléaire », LCL Serge Cholley, Mémoire, CID, 1999.

#### 5.4.5 Le nationalisme de la Chine et la question Taiwanaise

Le bombardement accidentel de l'ambassade de Chine à Belgrade par les forces U.S. en mai 1999 a soudain fait ressurgir au premier plan le chauvinisme et la xénophobie populaire en Chine. En résonance avec l'héritage historique chinois, les réactions à cet événement ont montré que le nationalisme chinois était bien vivace. Les chinois sont souvent persuadés d'être défavorisés dans l'espace et dans le temps par rapport aux autres grandes nations. Défavorisés dans le temps, car venus tardivement à la révolution industrielle, ils ne disposent plus que de leurs ressources intérieures et se voient souvent reprochés leur exploitation sans souci écologique. Les chinois sont conscients que développement de la Chine débuté depuis 1978 n'est que très relatif par rapport à nombre ses voisins et aux autres grandes puissances, ce qui entretient leur sentiment d'avoir été frustrés par les occidentaux et le Japon jusqu'à l'avènement de la République Populaire. En effet en 1820 la Chine avait le premier PNB mondial, loin devant l'Inde et les puissances occidentales. Elle est maintenant largement devancée par les Etats-Unis<sup>18</sup>. Défavorisés dans l'espace, car bien que ne développant pas de théorie de l'espace vital qui rendrait la Chine expansionniste, la Chine revendique ses territoires « confisqués ». Il reste encore des revendications territoriales chinoises. C'est le cas en Asie centrale ex-soviétique, à l'égard de l'Inde, et surtout en mer de Chine (voir § suivants). Ces revendications portent sur des marges peu fertiles et probablement inexploitable. C'est au nom de l'histoire passée et contre l'injustice de ses « traités inégaux » que la Chine entretient ses conflits. La quête de ses territoires confisqués par les occidentaux vient de s'achever cette année par la reprise de sa souveraineté sur Macao, après avoir récupéré Hong Kong en 1997.

Reste l'épineuse question de Taiwan. La Chine est hypersensible à l'égard de ce territoire. Elle ne concède aucun compromis sur sa position d'une Chine unique. Elle tolérerait, en revanche, deux systèmes de gouvernement différents, comme elle le fait avec le Hong Kong. Taiwan, agissant comme la république de Chine, est d'accord sur le principe d'une Chine unique, tout en ne voulant pas faire partie de la Chine de Pékin.

Bien que les Etats-Unis aient accepté le principe d'une Chine unique, la Chine est convaincue que l'aide fournie par les Etats-Unis, au gouvernement du Kuomintang, donne à Taiwan la confiance de s'opposer aux revendications de Pékin. Quant à Taiwan, c'est maintenant une démocratie dans laquelle l'opposition, qui est pro-indépendance, a la possibilité de gagner les élections. Le parti nationaliste chinois, qui gouverne à Taïpeh, n'ignore pas le sentiment indépendantiste : il trouve ainsi, la possibilité d'affirmer son indépendance, sans la déclarer, parce que la Chine a bien précisé que cela déclencherait la guerre. Le scénario pourrait être alors catastrophique car si la Chine a renoncé officiellement à l'emploi en premier de l'arme nucléaire, cela ne s'applique pas à ses propres territoires, au nombre des quels elle inclut Taiwan.

#### 5.4.6 Les rivalités maritimes en Asie - Pacifique

Les différends de souveraineté dans les zones maritimes, hérités parfois d'une histoire très ancienne, s'imposent parmi les sources permanentes de conflits interétatiques en Asie de l'Est. L'environnement maritime de l'Asie de l'Est s'est

---

<sup>18</sup> Pour plus de détails, voir « L'économie mondiale 1820 –1992 », Angus Maddison, OCDE, 1998

révélé être à la fois une source d'isolement, de protection et une source d'antagonisme. La reprise, en 1988, de la confrontation sino-vietnamienne, à propos des îles de la mer de Chine méridionale, illustre bien les implications de telles confrontations pour la sécurité régionale. Il existe de nombreux autres litiges maritimes qui demeurent une source de friction constante entre les pays de l'Asie de l'Est. En effet, une grande partie des zones maritimes de cette région du globe défie les logiques du droit de la mer, tant leur délimitation précise s'est avérée complexe.

Certains facteurs déterminants favorisent la compréhension des enjeux plus larges qu'impliquent les disputes maritimes dans cette région. Plusieurs d'entre elles tirent leur origine de revendications territoriales ou conflits ethniques de longue date. Le droit international contemporain ne peut alors pas toujours apporter de solution à des différends datant d'une époque où celui-ci n'était pas encore codifié. L'importance des litiges est aussi fonction du poids relatif des intervenants dans la région, de leur politique étrangère et de certaines pressions internes dues au nationalisme territorial et enfin des intérêts économiques.

La Chine, qui conserve une influence prédominante en Asie de l'Est, est impliquée dans de nombreuses disputes maritimes et revendique toujours certains espaces qui faisaient historiquement partie de sa zone d'influence lorsqu'elle dominait la région.

Le développement du droit de la mer, avec notamment la troisième convention des Nations Unies sur le droit de la mer en 1982, est devenu un facteur fondamental intervenant dans les différends maritimes. L'épineuse délimitation des Zones Economiques Exclusives (ZEE) et des plateaux continentaux dans les espaces maritimes exigus de l'Asie de l'Est en est une conséquence très concrète, avec les conflits potentiels ou avérés qui en découlent.

Hormis par des actions de diplomatie active pour prévenir les crises, la France a peu de raisons de s'impliquer militairement dans ces conflits de souveraineté. Elle n'exploite pas ou n'a pas l'intention d'exploiter les ressources maritimes de la zone. De concert avec d'autres nations, elle pourrait cependant être amenée à assurer une présence navale occasionnelle pour réaffirmer sa volonté de voir respecter ses droits au transit sans entrave hors des eaux territoriales. Ce droit a été bafoué par la Corée du nord qui, en 1977, a proclamé en mer du Japon une zone s'étendant jusqu'à 50 nautiques de ses lignes de base droite où la présence d'unités militaires étrangères est interdite et celles des civils soumise à agrément. La Chine populaire a instauré des zones similaires au large de l'embouchure de la rivière Yalu et à proximité de Shanghai.

#### 5.4.7 La piraterie

La piraterie est une des nouvelles sources de menace pesant sur les voies maritimes de communication en Asie. Les actes vont des attaques « Hit – Rob – Run » réalisées en 30 minutes par de petits gangs peu armés, volant entre 5000 et 15000 \$ U.S. jusqu'au vol de bâtiments de commerce, avec meurtre de l'équipage. Les principales zones sont les suivantes :

- Le triangle Hong – Kong, Hainan, Luzon, où 8 attaques ont été déclarées entre janvier 1998 et mars 1999<sup>19</sup>. En général les bandes de pirates sont ou se font passer pour des forces de sécurité chinoises et n'hésitent pas à utiliser leurs armes. Les cargos disparaissent et sont camouflés sous une fausse identité dans les ports chinois, où le gouvernement de la RPC met peu d'effort pour les retrouver et les rendre à leur légitime propriétaire.
- Les Philippines, avec 15 attaques pendant la même période, principalement par des assauts très violents pour dévaliser les navires de pêche et les ferries, en particulier dans la mer de Sulu.
- L'Indonésie et la Malaisie, avec 69 attaques, dans une zone où 13000 îles fournissent de nombreux repères aux pirates, et en font la pire région du monde. Les attaques se pratiquent principalement dans les détroits de Malacca, Lombok et la Sonde.
- Singapour, avec 11 attaques, principalement de nuit sur des bâtiments au mouillage dans ce port très fréquenté.
- Le Sri Lanka, avec 14 attaques, principalement des séparatistes tamouls. Les « tigres » feraient perdre par an plus de 200 M\$ US aux armateurs et se serviraient en partie de la piraterie pour financer leur mouvement.

La piraterie est aussi présente dans l'ouest de l'océan Indien. Pour la même période, il y a eu 11 attaques en Somalie et 10 en mer Rouge, où une frégate Canadienne est intervenue pour faire cesser une attaque au mortier contre un voilier de course océanique.

La menace que représente la piraterie est relativement faible si l'on compare les attaques recensées au trafic mondial : le risque est de 1/480 par traversée, soit 0,2%. La plus part des attaques se produisent dans les eaux territoriales, empêchant en droit les marines des nations tierces d'intervenir. Il suffirait cependant d'agressions très médiatisées, provoquant une réaction de l'opinion internationale pour que les grandes marines soient sollicitées dans des actions multinationales d'éradication de ce fléau. La France de par sa place mondiale, aurait alors à y participer.

#### 5.4.8 La Corée du Nord

La situation économique de la Corée du Nord est depuis longtemps préoccupante. En décembre 1993, elle a reconnu ne pas pouvoir réaliser le troisième plan septennal pour le développement économique (1987-93). En particulier, la situation alimentaire continue d'être catastrophique. D'importants dégâts provoqués par les inondations ont de plus aggravé l'insuffisance alimentaire. En conséquence, l'Organisation de l'O.N.U a engagé des opérations humanitaires pour soutenir le pays.

En ce qui concerne la situation militaire, la Corée du Nord continue depuis 1962 de renforcer son potentiel militaire. Pour citer des exemples concrets, le budget militaire représente environ 25% du PNB, et le taux de militaires représente environ 5% de la population, ce qui est considérable. Les forces armées de la Corée du Nord sont principalement terrestres. Le nombre des soldats est d'environ 1,1 millions d'hommes. Beaucoup d'équipements sont vétustes, mais un effort de

---

<sup>19</sup> « ICC/IBM Annual Report 1<sup>st</sup> January – 31 december 1998 - March 1999 » Bureau Maritime International, cité par Proceedings, January 2000.

modernisation est entrepris. Les armées disposent de 3400 chars, plus de 600 avions, 22 sous-marins « océaniques », 60 petits sous-marins et 740 navires, de faible tonnage. Le pays fabrique et dispose des Scud B/C et d'armes biologiques et chimiques.

La Corée du Nord éveille aussi la méfiance quant à son développement dans le domaine nucléaire. A la fin d'août 1998, elle a démontré qu'elle était capable de lancer un missile balistique intercontinental par la mise en orbite d'un satellite artificiel. Cette fusée, après avoir survolé le Japon, est tombée dans l'Océan Pacifique. Cette action de la Corée du Nord augmente la tension militaire sur la péninsule coréenne et représente un élément d'instabilité pour la sécurité en Asie du nord-est.

La Corée du Nord a récemment effectué plusieurs opérations militaires source d'incidents. Ses soldats, équipés d'armement lourd, ont envahi la ZDM trois jours de suite à Panmunjom. En septembre de la même année, un sous-marin Sango-class destiné au transport de commandos s'est échoué à l'intérieur des eaux territoriales de la Corée du Sud. Les remous causés par cet événement se sont calmés en décembre 1996, la Corée du Nord déclarant qu'elle mettrait tout en œuvre pour éviter de tel incident à l'avenir.

Face à une situation économique proche de l'effondrement, et à un isolement au plan international, conséquence de la fin de la Guerre Froide, la politique de la Corée du Nord pour demeurer présente sur la scène internationale, fait appel à l'intimidation militaire. Deux choix s'offrent donc à elle : un développement de ses forces classiques ou l'option nucléaire. Si elle attaque le Sud, elle court à sa perte. Mais, si elle pratique l'intimidation, sa diplomatie pourrait agir efficacement. Concrètement, la société internationale, y compris les Etats-Unis, soutient l'aide alimentaire en raison du très grave déficit alimentaire, et parce que la Corée du Nord ne tente aucune action téméraire.

En fait, la principale menace est le développement de l'arme nucléaire. L'analyse de la C.I.A (Agence centrale de renseignements) et de la D.I.A (Agence de renseignements de la défense) a montré que la Corée du Nord est capable de construire une arme nucléaire. Elle a aussi développé sa capacité balistique, comme l'a prouvé le lancement du missile qui a survolé le Japon à la fin d'août 1998. Au mois d'octobre 1994, les Etats-Unis et la Corée du Nord sont parvenus à un accord relatif au gel du développement nucléaire. Après cette date, la Corée du Nord devait orienter ses recherches dans ce domaine à des fins civiles et non plus militaires. Pour soutenir ce programme, les Etats-Unis lui fournissent l'eau lourde nécessaire au fonctionnement d'une centrale thermique pendant 7 ans et construiront deux réacteurs à eau légère en coopération avec la Corée du Sud et le Japon ( projet "KEDO"). Entraver son développement nucléaire militaire à court terme, est possible mais il y a des risques que la Corée du Nord ne respecte pas cet accord, car il faudra beaucoup de temps pour construire les réacteurs civils. En fait, il n'était pas stipulé dans cet accord l'autorisation d'inspecter les établissements douteux. La découverte d'un site suspect en 1998 a ravivé les craintes et finalement des inspections ont été autorisées. Face à cette situation, les Etats-Unis et la Corée du Sud ont adopté une stratégie qui n'isole pas la Corée du Nord, et attendent patiemment son effondrement. Mais sa réaction à cette échéance n'est pas prévisible. La situation reste donc très dangereuse.

Si la Corée du Nord s'écroule sans heurts et que le pays parvient à se réunifier comme l'Allemagne, beaucoup de problèmes se poseront. Par exemple, "le comité du vingt-et-unième siècle" de la Corée du Sud a précisé : "Si la Corée du Nord s'écroule pour des raisons économiques, le poids financier qui pèsera sur la Corée du Sud sera 1,2 milliard de dollars. De plus, le taux de chômage de la Corée du Nord sera d'environ 30%, ce qui engendrera plus de 4 500 000 réfugiés qui afflueront vers Séoul. Il est probable que cela sèmera la panique. Enfin les forces militaires d'une Corée unifiée seront démesurées. Cet état de fait constituera une grave menace pour les pays voisins".

En conclusion, si la situation actuelle perdure sur la péninsule coréenne, il y a un réel risque de prolifération nucléaire. Si la Corée du Nord s'effondre, ce sera la confusion et la crise économique. Dans tous les cas, la crise promet d'être grave dans cette région du monde.

## **6 Des enjeux majeurs pour la France et l'Europe**

### **6.1 Des échanges économiques croissants**

En 1996, l'analyse du commerce extérieur français par voie de mer<sup>20</sup> montre que les parts de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'Océanie ont été pour les importations de 28% en tonnage et 32,6% en valeur. Celles des exportations vers ces régions ont été de 16,4% en tonnage et de 26,7% en valeur. Toujours selon ces chiffres, la France importe 26,7% de ses produits charbonniers et 32% de ses produits pétroliers de ce théâtre. Dans le domaine des produits manufacturés la dépendance est presque aussi forte : 20% pour les importations et 27% pour les exportations en valeur. Ces chiffres démontrent l'importance de nos routes commerciales maritimes dans ce théâtre. La quantité et la valeur des marchandises qui circulent sur ces routes, en provenance ou à destination de la France, sont 1,5 fois supérieures à celles échangées par voie de mer entre l'Hexagone et les Amériques.

Ce qui rend l'intérêt de la France et plus largement de l'Europe pour l'Asie de plus en plus pressant c'est que l'Asie s'est rapprochée de nous. Elle s'est rapprochée économiquement, bien sûr car les pays asiatiques ne sont plus vu seulement comme des concurrents, mais aussi comme un marché essentiel, le plus dynamique du monde actuel. Entre 1980 et 1997 les échanges économiques entre les deux continents se sont multipliés en valeur par 3,5 vers l'Asie et par 3,1 vers l'Europe. La part vers l'Asie sur le total des exportations de l'Europe a cru de 9,4% à 12% et les importations d'Asie sont passées de 12,5% à 16% dans le total européen. En 1997, l'Europe a ainsi exporté vers l'Asie pour 266 milliards de \$ et importé pour 341 milliards de \$.

Cette interdépendance se traduit dans les calculs de « l'observatoire des relations internationales », qui estime qu'une guerre en Asie pourrait se solder par la perte de 300 000 emplois en France<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> Source EUROSTAT – Base COMEX

<sup>21</sup> « Le défi chinois », Serge Bésanger, 1996, cité dans le n°152 des « cahiers de Mars », p 33.

## 6.2 Un dialogue politique

Le rapprochement est politique aussi, parce que l'Europe et l'Asie ont construit depuis peu une structure de dialogue et de coopération, le sommet Europe – Asie « ASEM » (Asia – European Meeting). Après l'indifférence à l'issue de la seconde guerre mondiale, puis la défiance vis à vis des « fourmis » dont l'objectif inavoué était de « conquérir le monde », le dialogue entre l'Europe et l'Asie a été enfin amorcé quand le vieux continent a réalisé le rapprochement stupéfiant entre l'Amérique et l'Asie. C'est en l'occurrence Singapour qui fit une démarche en 1995 auprès de la France pour jeter les premières bases d'un échange permanent Asie-Europe par des sommets biennaux. Le dialogue de l'ASEM a bien démarré lors du premier sommet Europe-Asie en mars 1997 à Bangkok, suivi d'un second à Londres en 1998. Il s'est principalement situé sur le plan économique mais les deux continents se sont montrés désireux d'approfondir aussi leur dialogue politique, domaine qui recouvre les questions de sécurité, malgré des désaccords sur les droits de l'homme ou le désarmement nucléaire. Il a été déclaré que « le dialogue nouveau sera poursuivi sur la base du respect mutuel et de la non-ingérence ». D'autres pays souhaitent maintenant rejoindre l'ASEM dont l'Inde, le Pakistan, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Russie et certains pays de l'Europe de l'Est. Selon les deux partenaires, sur le plan géostratégique l'ASEM « représente un outil important pour permettre aux uns et aux autres d'équilibrer la domination américaine sur les affaires du monde »<sup>22</sup>. Les liens entre les USA et l'Asie englobant un aspect militaire et stratégique déterminant, il faudra donc que l'Europe et l'Asie sachent nouer des échanges riches sur tous les sujets vitaux pour l'avenir du monde.

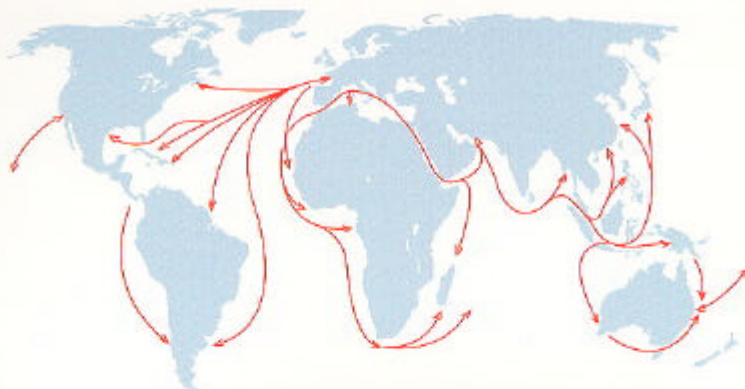
Il existe aussi d'autres forums où la France, en tant que telle ou par le biais de l'U.E. dialogue avec les pays de la zone, tels que Le CAEC (Council for Asia - Europe Cooperation), l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est), l'ARF (ASEAN Regional Forum) et l'APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation). L'ASEAN, créée en 1967, comprend maintenant neuf pays (l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, Brunei, le Vietnam, le Laos et la Birmanie) et deux observateurs (Cambodge et Papouasie-Nouvelle-Guinée). L'ARF, né sur une initiative singapourienne, les neuf pays de l'ASEAN, leurs partenaires « du dialogue » (l'Australie, le Cambodge, la Corée du sud, les Etats-Unis, le Japon, la Nouvelle-Zélande, Hong Kong, Taiwan, l'Union européenne, la Chine populaire, la Russie, et la Papouasie-Nouvelle-Guinée). L'Inde est entrée en juillet 1996 dans l'ARF et la France comme la Grande-Bretagne mènent des actions diplomatiques discrètes pour y être admises.

---

<sup>22</sup> « Le choc Europe / Asie », Pierre-Antoine Donnet, Le Seuil, 1998.

Principaux flux long courrier de marchandises transportées par l'armement français, flotte sous pavillon national et flotte contrôlée.

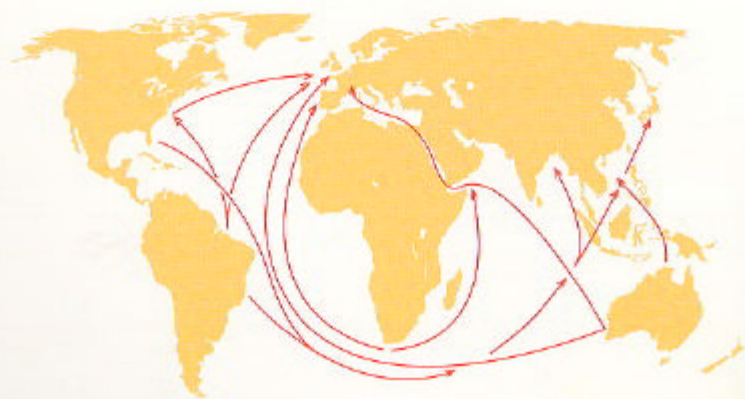
### LIGNES RÉGULIÈRES



### VRACS LIQUIDES



### VRACS SECS



Carte 6-A: Principaux Trafics maritimes français<sup>23</sup>

<sup>23</sup> Source : Comité Central des armateurs de France – 1996.

# Quel rôle et quel dispositif pour les forces françaises ?

*Analyse du spectre des missions que les forces françaises pourraient avoir à y remplir et conséquences sur leur déploiement.*

## 7 Quelles sont les missions des forces françaises outre-mer ?

### 7.1 Rappels généraux

Pour reprendre une formule de la direction des affaires stratégiques du ministère de la Défense, définissant la politique actuelle de la France, « la politique de sécurité et de Défense consiste à préserver les intérêts de la nation dans un cadre européen en tenant compte du caractère global de la Défense ». Ces intérêts peuvent être vitaux, stratégiques ou de puissance définis comme il suit par le concept d'emploi des forces :

- « l'intégrité du territoire national et de ses approches aériennes et maritimes, le libre exercice de notre souveraineté et la protection de nos populations sont au cœur de nos **intérêts vitaux** ;
- nos **intérêts stratégiques** résident prioritairement dans le maintien de la paix sur le continent européen et les zones qui le bordent, notamment la Méditerranée, ainsi que dans la préservation des espaces essentiels à l'activité économique du pays et à la liberté de ses échanges ;
- nos **intérêts de puissance** découlent des responsabilités que la France assume sur la scène internationale en tant que nation membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, dotée de l'arme nucléaire. La participation française aux actions en faveur de la paix et les accords de défense passés avec des pays d'Afrique et du Moyen-Orient en sont la manifestation concrète. »

Le même document ajoute que « dans ce contexte, les missions confiées aux forces armées sont les suivantes :

- préserver en permanence les intérêts vitaux du pays contre toute forme d'agression ;
- contribuer à la sécurité et à la défense de l'espace européen et méditerranéen, dans la perspective, à terme, d'une politique de défense européenne commune ;
- contribuer aux actions en faveur de la paix et pour le respect du droit international ».

Pour mener à bien ces missions les armées mettent en œuvre quatre fonctions stratégiques ayant une finalité politique et militaire qui sont, la dissuasion, la prévention, la protection et la projection.

## 7.2 Stratégies militaires d'action dans le théâtre « océan Indien – océan Pacifique »

### 7.2.1 Intérêts vitaux et dissuasion

Nous avons vu précédemment que les intérêts de la France et de l'Europe étaient variés dans le théâtre. Cependant ils relèvent principalement des intérêts stratégiques ou de puissance. Si parfois les analystes parlent « d'intérêts vitaux » à propos du pétrole moyen-oriental, et même si un certain flou reste nécessaire sur le périmètre de ces intérêts, ils ne ressortissent pas à la dissuasion nucléaire, car, comme nous l'avons vu précédemment, la France n'est plus complètement dépendante des hydrocarbures du Moyen-Orient. Par contre la défense des départements d'outre-mer (DOM), fait partie des intérêts vitaux de la France relevant de la dissuasion, comme le rappelle le Livre Blanc<sup>24</sup>. Mais les scénarios décrits dans cet ouvrage découplent en grande partie la défense des DOM de la dissuasion nucléaire en introduisant le scénario S3 « atteinte à l'intégrité du territoire hors métropole », qui leur est propre.

L'emploi de la dissuasion nucléaire dans le théâtre est envisageable à moyen terme pour les scénarios du type S2 « conflit régional pouvant mettre en cause les intérêts vitaux de la France ». Dans ce dernier cas, selon le concept d'emploi des forces, « un conflit régional impliquant une puissance nucléaire peut, par un enchaînement non maîtrisé, comporter le risque d'une mise en cause des intérêts vitaux de la France. Pareille situation est dès maintenant envisageable sur le continent européen. Elle pourrait s'appliquer à plus long terme en Méditerranée, au Proche et au Moyen Orient ». En extrapolant la citation précédente, nos intérêts vitaux dans le théâtre ne risqueraient d'être engagés que dans le cas où l'une des puissances nucléaires régionales, à savoir la Chine, l'Inde, le Pakistan, et peut-être le Corée du Nord, utiliserait cette puissance à nos dépens, ce que rien ne laisse présager actuellement. La politique actuelle de la France face à ces états nucléaires repose actuellement sur la prévention et l'action diplomatique, l'équilibre nucléaire étant entretenu par les U.S.A. et dans une moindre mesure par la Russie. Cependant si nous devons appliquer une politique de dissuasion nucléaire « active » vis à vis de ces pays avec un « ciblage », elle serait possible par nos SNLE qui pourraient, à partir de Brest, être déployés sans contrainte en Méditerranée ou en Océan Indien.

### 7.2.2 Intérêts stratégiques et projection depuis la métropole

Comme nous pouvons le constater à la lecture du chapitre précédent, nos intérêts stratégiques dans la zone sont multiples. Ils recouvrent principalement notre approvisionnement en pétrole du Golfe Persique, nos échanges économiques avec l'Extrême-Orient et donc les lignes de communication maritimes, ainsi que nos bases « utiles » que sont Djibouti, La Réunion et la Nouvelle – Calédonie. Dans certains cas, ils peuvent inclure nos accords de défense dans la zone, en particulier ceux du Golfe Persique, alors que par définition ils ressortissent en général aux intérêts de puissance. Hormis la défense de nos bases qui relève des scénarios S3 ou S4 « mise en œuvre des accords de défense », si nos intérêts stratégiques dans le théâtre étaient menacés, le scénario probable d'engagement de nos forces serait de type S1 « conflit régional ne mettant pas en cause les intérêts vitaux de la France ». Ces intérêts stratégiques ne nous sont pas propres et concernent aussi

---

<sup>24</sup> « Livre Blanc sur la Défense », SIRPA, 1994, p 67.

toutes les nations européennes, les membres de l'APEC, ainsi que les USA. Il est évident que toute intervention militaire pour défendre l'approvisionnement en pétrole moyen-oriental ou pour protéger les lignes de communication le serait en coalition avec une contribution majeure des forces U.S. Notre participation se ferait par projection de force ou de puissance en provenance de la métropole, comme ce fut le cas en 1990 lors de la guerre du Golfe.

#### 7.2.3 Intérêts de puissance et projection inter ou intra-théâtre

Nos intérêts de puissance dans le théâtre sont variés. Ils vont du respect de nos accords de défense, aux opérations de maintien de la paix et en faveur du droit international, en passant par la défense de nos intérêts commerciaux et de la francophonie ou bien de l'action humanitaire qu'attendent les pays déshérités de la part des grandes nations. Pour les défendre les scénarios d'intervention seraient du type S4, « mise en œuvre des accords de défense » ou S5 « action en faveur de la paix et du droit international », auxquels il faut ajouter les interventions à caractère strictement humanitaire où les moyens des armées sont utilisés sans finalité militaire. Ils nécessitent l'emploi de la projection, de forces de métropole ou prépositionnées. Ces opérations seraient menées seules ou sous l'égide des Nations Unies.

#### 7.2.4 Quelles stratégies d'action pour les forces prépositionnées ?

Les facteurs initiateurs des interventions militaires sont la défense de nos intérêts, de nos valeurs ou le besoin d'assurer nos responsabilités. Deux options stratégiques sont possibles pour régler une crise naissante : intervenir vite et peu ou plus tard et massivement. Les forces prépositionnées ressortissent à la première de ces deux options stratégiques. Pour cela, il faut qu'elles puissent intervenir rapidement et donc être en portée du théâtre de crise, dans des délais limités, pour les moyens de projection intra théâtre. Dans le cadre de nos interventions à l'extérieur de nos DOM/TOM, cette distance peut-être approximativement estimée à 2000 nq, distance franchissable par le Transall avec une charge utile, et parcourue en moins de cinq jours par les frégates.

Le problème de projection intra théâtre ne se pose pas pour la défense de nos territoires habités outre-mer : leur protection est assurée à un niveau suffisant par les forces de protection stationnées. Ils n'ont besoin que de moyens locaux de projection pour rejoindre les dépendances inhabitées de ces territoires.

### **7.3 Stratégies militaires de stabilisation : prévention et coopération militaire de sécurité de défense**

#### 7.3.1 La prévention

Si les stratégies d'action sont le mode opératoire le plus traditionnel des forces armées, la prévention des crises et des conflits est l'option stratégique préférentielle de la France pour défendre ses intérêts, comme le rappelle le « Livre Blanc ». Politique de Défense et diplomatie sont intimement associés dans ce dispositif qui peut mettre en œuvre une gamme variée de modes d'action d'ordre diplomatique, économique, politico-militaires, militaires...

Les moyens militaires sont utilisés, suivant que l'on voudra exercer une prévention à long, moyen ou court terme, pour :

- acquérir le renseignement en toutes circonstances ;

- à moyen terme, assurer la coopération militaire technique, source de connaissance et de confiance mutuelle,
- à court terme, activer progressivement les moyens prépositionnés, assurer des actions d'assistance opérationnelle avec emploi éventuellement de forces spéciales, faire des démonstrations de force dans le cadre d'une stratégie d'intimidation par le déploiement de moyens navals aériens ou terrestres.

### 7.3.2 la coopération militaire, de sécurité et de défense.

Au-delà de ces simples aspects de prévention, les forces militaires participent à ce qui est appelé depuis peu la « coopération militaire, de sécurité et de défense » (CMSD). Cette coopération, qui a remplacé la coopération militaire de l'après décolonisation, ressortit à la fonction de prévention. C'est aussi le volet militaire de notre politique générale de développement et de coopération. Elle a pour objectif de favoriser l'état de droit et la démocratie, mais aussi d'être un support de notre influence internationale et de soutenir nos intérêts économiques. Elle emploie bien sûr les attachés militaires, les missions de coopération, les officiers d'échange, mais aussi les forces qui participent à des exercices conjoints, à des démonstrations dans les salons internationaux ou à des relâches de courtoisie dans les ports étrangers.

Dans le théâtre « océan Indien – océan Pacifique » cette coopération peut s'exercer au niveau des forces prépositionnées par la participation à des exercices conjoints et par le soutien aux exportations d'armement, mais aussi par des actions de remise à niveau des matériels après des catastrophes naturelles, comme ce fut le cas à Madagascar par exemple.

## 8 Quel dispositif dans le théâtre ?

Au vu de ce qui a été écrit précédemment il apparaît que les forces prépositionnées en océan Indien – océan Pacifique ont à faire face à deux missions de natures différentes.

### 8.1 Forces de protection et de souveraineté

Il s'agit tout d'abord de la protection de nos possessions terrestres et maritimes d'outre-mer qui relève de nos forces de souveraineté. La menace est actuellement faible et seules des revendications sur des îlots inhabités et leurs zones maritimes sont perceptibles, principalement dans le canal du Mozambique. Les forces stationnées à la Réunion sont tout à fait aptes à remplir la mission, ainsi que celle de surveillance maritime de la Z.E.E. des Kerguelen vis à vis des pêcheurs de légine. La frégate de surveillance est bien adaptée à cette mission, mais elle pourrait être remplacée à terme par un bâtiment de service public à capacité hélicoptère. De même dans le théâtre Pacifique, une combinaison de bâtiments de transport, et de remorqueurs de service public suffiraient à assurer les missions de protection et de service public. Dans les DOM/TOM, les forces terrestres stationnées n'auraient besoin que d'une capacité de projection limitée aux impératifs de défense insulaire.

## 8.2 Forces mobiles de prévention

La seconde mission qui découle du besoin de prévention des crises ou de leur traitement au plus bas niveau nécessite des forces mobiles, stationnées au plus près des théâtres potentiels d'opération, à une distance ne devant pas dépasser 2000 nq (cf. § 7.2.4). Au vu de l'énumération des crises possibles et de nos intérêts, il importe que nos forces soient stationnées le plus près possible des deux foyers que sont le golfe Persique et la mer de Chine, cette dernière étant le barycentre du commerce maritime dans la zone<sup>25</sup>, mais aussi de celui des crises potentielles en Asie.

Le Nord-Ouest de l'Océan Indien peut être couvert à partir de Djibouti. Cependant le nombre d'accords de défense que nous avons maintenant dans le Golfe Persique, les facilités qu'ils nous offrent, les capacités supérieures de soutien logistique (ports et aéroports mieux desservis, marché intérieur plus important, chantiers navals, filiales d'entreprises d'armement chargées de l'entretien du matériel militaire français exporté...) militent pour installer notre point d'appui principal dans le Golfe. Les forces déployées le seraient dans le cadre de « tournantes » à partir de la métropole, permettant une acclimatation au théâtre et entraînement sous faible contrainte de l'ensemble de nos forces de projection qui pourraient être amenées à participer à un conflit de type S1 dans la zone. Ces unités devront être équipées de matériels performants car l'intensité des crises où elles pourraient intervenir sera probablement élevée. Elles pourront être renforcées par voie maritime en moins de 7 jours à partir de Toulon. En contrepartie la projection des moyens les plus performants des trois armées donnerait l'occasion de promouvoir notre industrie d'armement dans une région qui est l'un des deux plus gros marchés mondiaux dans ce domaine.

En Asie du Sud-Est et de l'Est, la situation est différente. Les missions des forces prépositionnées sont principalement maritimes et la largeur de leur zone d'action majeure va de la péninsule Coréenne à la péninsule Indienne. Le détroit de Malacca, point focal de nos intérêts est éloigné de la Nouvelle – Calédonie de plus de 3000 nq. Nos forces devront donc être essentiellement navales et mobiles. Ce serait une nouvelle « escadre d'Extrême - Orient » agissant au Nord - Est de l'océan Indien et dans le Pacifique Ouest, disposant d'un bâtiment de soutien et de commandement et de frégates, pas forcément sophistiquées car leur emploi dans une crise de haute intensité est peu probable, l'U.S. Navy se réservant ce rôle. Elle pourrait englober d'autres bâtiments européens et servirait ainsi de support aux efforts de l'U.E. pour promouvoir son image de nouvelle puissance ayant uni des adversaires de toujours, susceptible de servir de modèle aux nations de la région. Des détachements temporaires de forces en provenance du golfe Persique pourraient soutenir au cas par cas nos efforts de promotion de matériel d'armement. Un nouveau point d'appui serait peut-être nécessaire, qui servirait de porte d'entrée pour notre projection par voie aérienne, mais aussi de point de soutien logistique des forces navales. Tout naturellement l'île de Singapour vient à l'esprit.

---

<sup>25</sup> A partir des chiffres de la fréquentation, en nombre et en tonnage, des ports du théâtre sur la période 1992-97, le barycentre du trafic maritime se trouve au voisinage du point 23°48N – 125°53E

### **8.3 Singapour, un nouveau point d'appui pour les forces françaises ?**

L'île de Singapour est située à l'extrémité méridionale de la péninsule malaise sur le détroit de Malacca, au centre de l'Asie du Sud-Est, dans un site à la fois abrité et propice aux aménagements portuaires. Cette position stratégique exceptionnelle lui avait d'ailleurs valu l'attention de sir Raffles qui y avait fait établir un comptoir en 1819. Entre cette date et 1959, alors que les Britanniques accordaient l'autonomie interne à la colonie de la Couronne, le comptoir était devenu le plus grand port du monde tropical, abritant d'immenses installations militaires britanniques.

Depuis, dans le domaine des transports, Singapour possède le port le plus actif au monde ainsi qu'un aéroport au rendement particulièrement élevé et souvent cité parmi les meilleurs. Les services de télécommunications sont complets, efficaces et fiables. Singapour est un nœud de télécommunications branché sur le monde entier.

Taiwan, Hong – Kong, les Philippines, l'ensemble des détroits malais et indonésiens, la péninsule indienne de Calcutta à Bombay, se trouvent à moins de 2000 nq de Singapour.

Le Président Chirac a choisi Singapour pour sa première visite officielle en Asie après son élection à la tête de l'Etat français. Cette visite de deux jours, avant de se rendre au sommet de l'ASEM, que le Président a mis à profit pour lancer sa nouvelle politique asiatique, a été localement considéré comme le témoignage du rôle de Singapour en tant que base de départ et tremplin vers la région Asie.

Le dialogue stratégique et militaire avec Singapour est maintenant bien avancé. Le Premier ministre singapourien, M.Goh Chok Tong, a rencontré le président français, M. Chirac, le Premier ministre, M. Jospin, et le ministre de la Défense, M. Richard lors de sa visite en France en mars 1999. Des accords dans le domaine de la Défense ont été conclus et depuis 1998 des pilotes singapouriens s'entraînent en France sur leurs propres avions à partir de la base de Cazaux.

Singapour est devenu un gros client de l'industrie d'armement français. A l'heure où ce mémoire est bouclé, on annonce que ce pays vient de commander 6 frégates « La Fayette » à la France. Plusieurs entreprises d'armement françaises ont des succursales dans cette ville - état.

Une telle conjugaison favorable de facteurs stratégiques, politiques et économiques ne doit laisser indifférent. A condition de rester discrets, nous pourrions demander dans le cadre d'accords de défense et à titre de réciprocité des droits de stationnement de nos organismes de soutien et des facilités aéroportuaires.

Nous sommes dans des conditions extrêmement favorables pour faire de Singapour notre point d'appui militaire en Asie. Ne laissons pas passer notre chance.



Carte 8-A : Singapour, point d'appui

# Annexe

## Les disputes maritimes en Asie

### 1. Asie du Nord-Est.

La mer de Chine orientale et la mer du Japon font l'objet de nombreux litiges en Asie du Nord-Est, impliquant notamment la Corée du Sud, le Japon, Taiwan et la Chine. Ces désaccords demeurent une source de tension constante entre ces pays qui doivent partager des espaces maritimes étroits riches en ressources halieutiques et potentiellement en ressources énergétiques. La consécration du concept de ZEE amena les pays d'Asie du Nord-Est à promulguer une série de mesures législatives unilatérales destinées à s'approprier la plus grande superficie possible de territoire maritime et ce dès la fin des années 60 à propos du plateau continental du Nord-Est asiatique. Ces revendications sont dues en premier lieu à la parution en 1969 d'un rapport de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Asie de l'Est (ECAFE). Ce rapport conclut que la portion du plateau continental entre Taiwan et le Japon pourrait être un des réservoirs les plus importants en hydrocarbures et en gaz naturel au monde. Le rapport affirmait que la mer Jaune semblait être une zone tout aussi riche en hydrocarbures et en gaz naturel. Il n'en résulta pas moins de treize conflits entre le Japon, la Corée du Sud et Taiwan. La Chine affirma aussi des revendications à partir de 1970 sur une partie du plateau continental en mer de Chine orientale. Les principales zones contestées sont les suivantes :

**Les rochers Takeshima** constitués de deux îles principales et d'un groupe de récifs situés entre le Japon, et la Corée du Sud sont dans une zone revendiquée par les deux pays, avec pour enjeu : le contrôle des ressources halieutiques et du plateau continental nord-asiatique potentiellement riche en hydrocarbures.

**Le groupe Senkaku** (Tiaoyut'ai en Chinois) est une formation de huit îles inhabitées situées au nord-est de Taiwan et au sud-ouest des îles Ryukyu. Elles appartiennent *de facto* au Japon, mais elles sont revendiquées à la fois par la Chine et par Taiwan. Leur valeur réside essentiellement dans les réserves potentielles d'hydrocarbures dans les fonds marins environnants. En 1992, Pékin a inclus les Senkaku dans sa loi unilatérale de souveraineté en donnant pour mission à sa marine de la concrétiser. Des incidents s'en sont suivis avec les pêcheurs japonais puis une trêve fut conclue entre le Japon et la Chine en juillet 1993. Plus récemment, en 1996, Tokyo déclara une ZEE de 200 nq autour des îles, ce qui déclencha les protestations de la Chine et de Taiwan.

**Les îles Danjo** sont une collection de petits récifs et d'îlots situés au nord-est de la mer de Chine orientale, près de l'île japonaise de Kyushu. Ces îles, bien qu'étant à proximité des côtes japonaises sont situées sur le plateau continental coréen. Par conséquent, la Corée du Sud rejette leur utilisation comme point de base pour limiter les plateaux continentaux japonais et coréen dans cette région.

## 2. Asie du Sud - Est

Tout comme en Asie du Nord – Est l'émergence d'un nouveau droit de la mer et les revendications historiques des nouveaux états indépendants sont à l'origine de rivalités pour l'appropriation d'espaces maritimes. Cette zone est d'ailleurs un « cas d'école » pour les analystes géopolitiques. Les principales sources de rivalité sont les suivantes :

**Le golfe du Tonkin**, où la Chine insiste depuis 1974 sur une nouvelle délimitation des eaux territoriales chinoises et vietnamiennes. Elle revendique ce territoire maritime en entier à partir des douze miles nautiques des eaux territoriales vietnamiennes. La position vietnamienne, quant à elle, s'appuie sur le traité de délimitation sino-français de 1887 qui sépare le golfe de Tonkin par une ligne médiane (108,3° est de longitude). Le bassin sédimentaire de Lui-chow, situé sous les eaux du golfe, pourrait être une source riche en hydrocarbures. En 1982 et 1983, des incidents navals mineurs eurent lieu entre les marines chinoise et vietnamienne alors que la Chine testait sa « souveraineté » sur les eaux du golfe situées dans la zone réclamée par le Vietnam. En août 1990, le Premier ministre chinois Li Peng affirma que la Chine était prête à négocier l'exploitation conjointe des ressources de la mer de Chine du Sud, à condition que la question de la souveraineté soit mise de côté. Cependant, en février 1992, la Chine proclama unilatéralement une *Loi sur ses eaux territoriales* affirmant par-là avec vigueur sa souveraineté sur les archipels et ce qu'elle considère comme ses eaux territoriales. En septembre 1992, la Chine envoya deux navires d'exploration géologique dans le golfe de Tonkin, du côté vietnamien de la ligne du traité franco-chinois de 1887, provoquant la colère de Hanoi. Le golfe de Tonkin s'inscrit dans le cadre plus étendu du conflit entre la Chine et le Vietnam en mer de Chine du Sud.

**Le golfe de Thaï lande** qui est entouré à la fois par la Thaïlande, le Cambodge et le Vietnam, la Malaisie en couvrant l'accès sud-ouest. Au début des années 70, le Vietnam du Sud, le Cambodge et la Thaïlande revendiquèrent unilatéralement des zones nationales dans ce golfe. Le Cambodge et le Vietnam du Sud se disputaient entre autres, l'île Quan Phuc Quoc et les îles Ko Wei. Les deux pays considéraient cette zone comme étant des « eaux historiques ». Le Vietnam du Sud occupa les îles Ko Wei en 1975 et, suite à la chute de Saigon, le Vietnam unifié reprit les revendications de Saigon sur cette zone. En 1982, le Cambodge, alors occupé par les troupes vietnamiennes, signa un accord avec Hanoi faisant de la zone contestée des « eaux historiques internes conjointes » à l'intérieur desquelles les ressources naturelles seraient mises en valeur d'un commun accord. La résistance cambodgienne déclara cet accord nul et non avenue, n'y voyant ni plus ni moins qu'une concession territoriale à l'occupant vietnamien.

Le golfe de Thaï lande est également reconnu pour ses grandes ressources halieutiques. Le problème des pêcheries figurait dans les années 80 parmi l'une des questions bilatérales les plus importantes entre la Thaïlande et la Malaisie. Il constituait en outre une source de tension additionnelle dans les relations Thaïlande-Cambodge et Thaïlande-Vietnam. Entre 1981 et 1990, plus de 400 bateaux de pêche thaïlandais ont été saisis en mer par ses voisins du golfe de Thaï lande. A la suite d'une modification de la législation malaisienne sur les pêcheries en 1985, la Malaisie a saisi plus de 178 bateaux thaïlandais entre 1985 et 1987. La solution qui a prévalu depuis le début des années 90, en l'absence de règlement définitif, est l'établissement consensuel de zones conjointes d'exploitation.

**Les îles Paracels** qui sont situées à environ 200 kilomètres de l'île chinoise de Hainan et à environ 200 kilomètres de la côte vietnamienne à la hauteur de Da Nang. Si leur superficie totale ne dépasse pas 3 km<sup>2</sup>, elles sont toutefois dispersées sur une zone d'environ 30000 km<sup>2</sup>. Ces îles sont revendiquées à la fois par Taiwan, le Vietnam et la Chine. Il s'agit, avec la question des îles Spratly, de l'un des deux conflits actifs en mer de Chine méridionale. Ces deux litiges ont en commun le fait que la Chine et le Vietnam considèrent ces îles comme faisant partie de leur territoire. Les revendications de Taiwan sur les Paracels sont en revanche plus déclaratoires qu'actives car Taiwan revendique par principe les mêmes espaces maritimes que la Chine.

Le contentieux à propos des Paracels remonte à la fin du siècle dernier. Suite à la colonisation de l'Indochine par la France, des accords furent signés entre les autorités françaises et chinoises, accordant les îles à la Chine. La France exerça cependant des compétences administratives dans les Paracels. Après la deuxième guerre mondiale, qui vit l'occupation des îles par les Japonais, la Chine et la France arrivèrent à un accord tacite sur l'occupation binationale des Paracels : la France, représentant le Vietnam, occuperait les Paracel-Ouest et la Chine les Paracel-Est. Toutefois, suite à son départ d'Indochine en 1954, la France céda toutes les îles au Vietnam du Sud qui n'occupait que la partie ouest. En 1959, Saïgon envoya des navires de pêche dans les Paracel-Est pour tenter d'y affirmer sa souveraineté, mais l'expédition fut repoussée par les Chinois qui avaient proclamé, l'année précédente, leur souveraineté sur toutes les îles Paracels. Le Vietnam du Nord reconnut à l'époque la juridiction chinoise sur les îles. En janvier 1974, la Chine s'appropriait *manu militari* les Paracel-Ouest lors d'intenses combats. Le geste chinois était une réplique directe aux revendications territoriales du Vietnam du Sud sur les îles Spratly en janvier 1973. Malgré son alliance avec la Chine, le Vietnam du Nord critiqua la « faiblesse » de Saïgon devant l'action chinoise. Dès 1975, la nouvelle République Démocratique du Vietnam reprit les revendications territoriales du Sud sur les îles Paracels et Spratly, causant un refroidissement sensible de ses relations avec la Chine.

Les Paracels sont encore aujourd'hui occupées par la Chine et continuent d'être, avec les îles Spratly, une source de tension permanente entre Hanoi et Pékin.

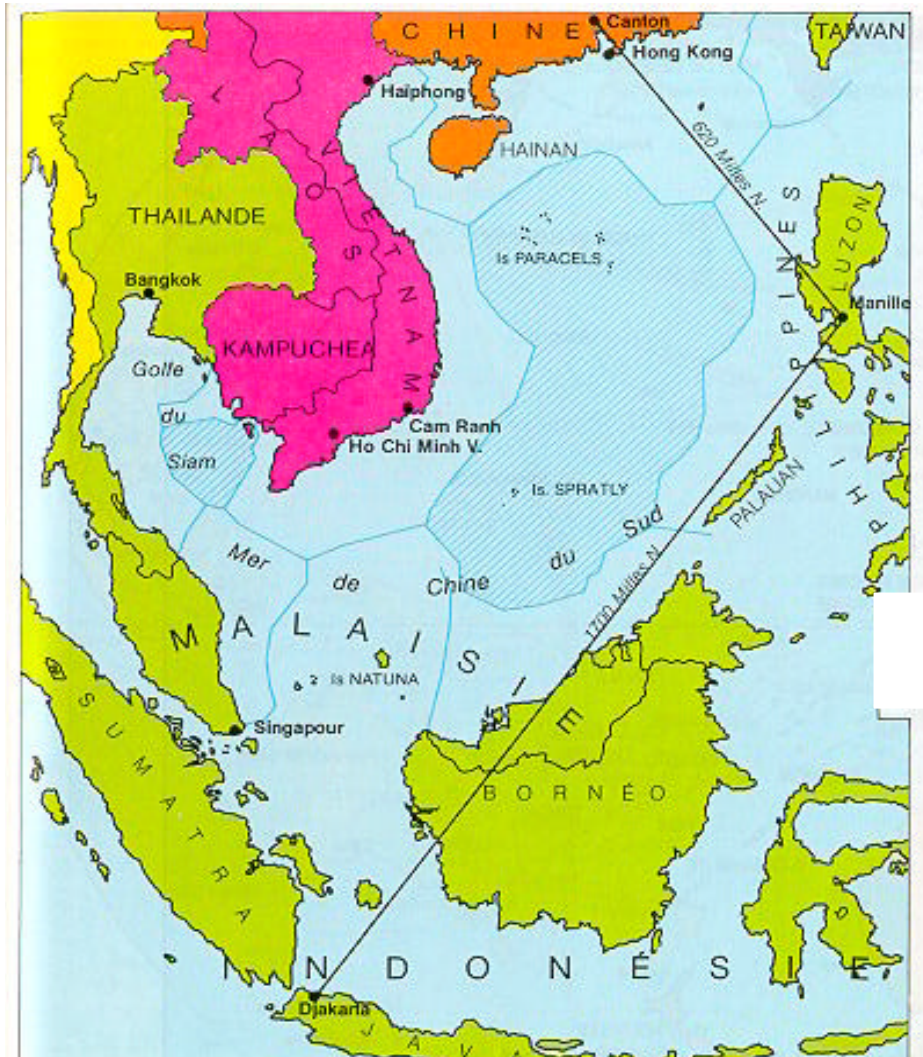
**L'île Natuna**, qui est située en mer de Chine méridionale entre l'état malaisien de Sarawak et la Malaisie péninsulaire. Le Vietnam dispute à l'Indonésie la territorialité d'une zone maritime au nord de l'île Natuna, car selon lui, cette zone se trouverait dans sa propre ZEE. L'Indonésie se sert de Natuna, qui est bien sous souveraineté indonésienne, comme point de base pour étendre considérablement sa ZEE en mer de Chine du sud. Une fois encore, les ressources pétrolières sous-jacentes sont l'enjeu principal de ce litige. La décision indonésienne d'ouvrir la zone contestée à l'exploration pétrolière en mars 1979 fut suivie par une protestation vietnamienne. La marine indonésienne conduisit des patrouilles régulières dans la zone et intercepta des navires vietnamiens. Cette question s'est apaisée, à partir de négociations entre l'Indonésie et le Vietnam, en novembre 1990. Ces négociations visaient à établir une zone d'exploration et de développement conjointe au nord de l'île de Natuna tout en mettant de côté la question de la souveraineté de la zone.

**L'archipel des Spratly**, qui est constitué d'une centaine d'îles, îlots, récifs ou bancs de sable, dispersés sur 180000 km<sup>2</sup>, à 1000 km de la côte chinoise de Hainan et à 500 km des côtes du Vietnam ou des Philippines. Les années 80 et 90

ont vu une véritable course à l'occupation des îles Spratly. Six états ont des revendications sur cet archipel : la Chine, Taiwan, le Viêt-nam, les Philippines, la Malaisie et Brunei.

La Chine est le pays qui a le plus contribué à entretenir le conflit par une poussée presque constante dans l'archipel au cours des années 90. Malgré la déclaration apaisante du Premier ministre chinois Li Peng en 1990, qui appelait à une exploitation conjointe de ressources de la mer de Chine méridionale tout en reportant la question de la souveraineté, Pékin réaffirma avec vigueur sa souveraineté sur les archipels de la mer de Chine du Sud par la publication unilatérale de la *Loi sur ses eaux territoriales* en 1992. Dans cette loi, la Chine se réserve la possibilité d'agir par la force pour faire respecter la souveraineté sur les îles ainsi que sur « ses » eaux territoriales. La Chine attisa la tension en mai 1992 en accordant une concession d'exploration pétrolière à la compagnie américaine *Crestone Energy Co.*, au milieu du système de concessions vietnamien. La tension entre la Chine et le Vietnam monta encore d'un cran en 1994 lorsque ce dernier accorda une concession d'exploration pétrolière à un consortium dominé par la compagnie américaine *Mobil Oil*. Le conflit des Spratly prit une dimension nouvelle lorsque, le 8 février 1995, les autorités philippines se rendirent compte que des troupes chinoises étaient installées sur le récif Mischief, au cœur du dispositif philippin, près des côtes de Palawan. Il s'agissait de postes de garde, posés sur des piliers de béton et munis d'une antenne satellite. Le but de l'ensemble était, selon les analystes, de marquer le territoire chinois et d'établir son contrôle. Les autorités philippines protestèrent et les représentants de l'ASEAN exprimèrent leur inquiétude. Manille dynamita, d'avril à juin 1995, les bornes de souveraineté chinoises. Manille annonça de plus la pose de ses propres bornes, destinées à tracer une ligne englobant les îles qu'elle souhaite voir incluses dans ses eaux territoriales.

A l'heure actuelle, on estime que la Chine occupe une dizaine d'îles, le Vietnam une vingtaine, les Philippines environ sept, la Malaisie trois et Taiwan une. A titre de comparaison, dans les années 50, seule une île était occupée. La situation frise parfois le ridicule si l'on considère que certains îlots revendiqués n'occupent que quelques dizaines de mètres carrés. Les trois raisons principales à la convoitise des ces îles sont l'intégrité territoriale, les revendications historiques, ou les ressources potentielles énergétiques offshore de la zone. En effet la bordure australe de la mer de Chine méridionale s'est révélée être très riche en pétrole. La Malaisie, Brunei et, dans une moindre mesure, les Philippines tirent des revenus considérables de l'exploitation du pétrole offshore. Les ressources potentielles en hydrocarbures du plateau continental des Spratly restent à confirmer, les estimations allant de 6 milliards de barils suivant les estimations de 1995 de l'institut russe de recherche géologique, dont 70% seraient composés de gaz naturel, jusqu'à plus de 150 milliard de barils selon les autorités de Pékin. En raison de la profondeur des fonds leur exploitation serait actuellement peu rentable.



Carte A-1 : Les zones contestées en mer de chine méridionale